

**VERSION MODIFIÉE DATÉE DU 17 JUIN 2019 DE LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU
31 MAI 2019**

(parts de série A, de série I, de série F et de série D, sauf indication contraire)

Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD
Fonds d'obligations MD
Fonds d'obligations à court terme MD
Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD
Fonds d'actions MD
Placements d'avenir MD Limitée (actions de série A, de série I, de série F et de série D)
Fonds croissance de dividendes MD
Fonds international de croissance MD
Fonds international de valeur MD
Fonds monétaire MD (parts de série A et de série D)
Fonds d'actions canadiennes MD (auparavant, Fonds sélectif MD)
Fonds américain de croissance MD
Fonds américain de valeur MD
Fonds stratégique de rendement MD
Fonds d'occasions stratégiques MD
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

Portefeuille conservateur, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD (parts de série A)
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD (parts de série A)

(individuellement et collectivement, un ou les « Fonds MD »)

Le 17 juin 2019

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts ou actions, et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds MD et les titres des Fonds MD offerts aux termes de la présente notice annuelle ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

TABLE DES MATIÈRES

	N° de page
NOMS ET FORMATION DES FONDS MD	1
INVESTISSEURS ADMISSIBLES	4
RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT	5
Modification des objectifs fondamentaux de placement.....	5
Restrictions en matière d'activités et de placements.....	5
Dispenses des exigences de la réglementation.....	6
Placements auxquels participe un preneur ferme apparenté	7
Utilisation de dérivés.....	8
Prêts de titres.....	9
Ententes en matière de prêt de titres	9
Vente à découvert.....	10
DÉCLARATIONS DE FIDUCIE ET DESCRIPTION DES TITRES	11
Généralités	11
Droits de vote	13
Fractions de titre.....	14
Distribution de revenu et de gains en capital sur les titres de série A, de série I, de série F et de série D	14
Information et rapports.....	14
Modifications de la déclaration de fiducie	15
Durée.....	15
PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITÉE ET DESCRIPTION DES TITRES.....	15
Généralités	15
Droits de vote	16
Distributions de dividendes.....	16
ÉVALUATION DES FONDS MD ET DES TITRES.....	17
Évaluation de la juste valeur des Fonds MD et des titres.....	19
SOUSCRIPTIONS DES TITRES.....	19
Généralités	19
Régimes enregistrés d'épargne-retraite.....	21
Fonds enregistrés de revenu de retraite.....	21
Régimes enregistrés d'épargne-études.....	22
Comptes d'épargne libre d'impôt.....	22
Autres régimes de revenu à impôt différé.....	22
Programme de prélèvements automatiques.....	22

Frais à la charge des porteurs de titres	23
Emploi du produit	23
RACHAT DES TITRES	23
Généralités	23
Programme de retrait systématique	24
Privilèges de transfert – Échange	25
Frais de rachat anticipé.....	25
Conversions.....	26
RESPONSABILITÉ DES ACTIVITÉS D’UN OPC.....	26
Gestion des Fonds MD.....	26
Administrateurs et dirigeants de Gestion financière MD.....	29
Administrateurs et dirigeants de Placements d’avenir MD Limitée	30
Comité d’examen indépendant.....	31
Conventions de conseils en placement.....	32
ENTENTES DE COURTAGE	50
POLITIQUES RELATIVES AU VOTE PAR PROCURATION	51
PLACEUR PRINCIPAL.....	53
DÉPOSITAIRE DES TITRES DU PORTEFEUILLE	53
AUDITEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS ET MANDATAIRE D’OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES	53
PROMOTEUR DES FONDS MD.....	54
PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES	54
CONFLITS D’INTÉRÊTS	66
CONSÉQUENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES.....	67
GOUVERNANCE DES FONDS.....	71
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DU FIDUCIAIRE.....	72
CONTRATS IMPORTANTS.....	72
ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR	1
ATTESTATION DE PLACEMENTS D’AVENIR MD LIMITÉE	2
ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL.....	3

NOMS ET FORMATION DES FONDS MD

Gestion financière MD inc. (« Gestion financière MD ») est le gestionnaire et fiduciaire du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'obligations MD, du Fonds d'obligations à court terme MD, du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD, du Fonds d'actions MD, du Fonds monétaire MD, du Fonds d'actions canadiennes MD, du Fonds américain de croissance MD, du Fonds américain de valeur MD, du Fonds international de croissance MD, du Fonds croissance de dividendes MD, du Fonds international de valeur MD, du Fonds stratégique de rendement MD, du Fonds d'occasions stratégiques MD, du Portefeuille conservateur, Précision MD, du Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, du Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, du Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, du Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD, du Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD, du Portefeuille de croissance maximale, Précision MD, du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD. Chacun de ces organismes de placement collectif (« OPC ») est une fiducie de fonds commun de placement non constituée en société créée par une déclaration de fiducie (chacune étant désignée la « déclaration de fiducie ») et régie par les lois de la province d'Ontario.

Le Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD (auparavant, le Fonds équilibré MD) a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 9 septembre 1992, dans sa version modifiée le 22 novembre 1993, le 28 février 1994, le 26 juillet 1994 et le 31 mai 1996, modifiée et mise à jour le 11 juin 1997 et modifiée par la suite le 27 février 2001, le 21 octobre 2002 et modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007 et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009 et le 16 mars 2015. La déclaration de fiducie a été modifiée par la suite le 19 mars 2018, pour modifier le nom de ce Fonds MD qui est devenu le Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD. Le nom du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD en anglais est « MD Precision Canadian Balanced Growth Fund ».

Le Fonds d'obligations MD a été créé par une déclaration de fiducie datée du 6 avril 1988, qui a été modifiée et mise à jour le 1^{er} février 1991 et le 1^{er} janvier 1993, modifiée le 22 novembre 1993, le 28 février 1994, le 26 juillet 1994 et le 31 mai 1996, modifiée et mise à jour le 11 juin 1997 et le 28 décembre 2000 et modifiée par la suite le 27 février 2001, le 21 octobre 2002 et modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007 et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds d'obligations MD en anglais est « MD Bond Fund ».

Le Fonds d'obligations à court terme MD (auparavant, le Fonds d'obligations et d'hypothèques MD) a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 19 septembre 1995, dans sa version modifiée le 31 mai 1996, modifiée et mise à jour le 11 juin 1997 et modifiée par la suite le 27 février 2001, le 21 octobre 2002 et modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007 et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009, le 12 juin 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds d'obligations à court terme MD en anglais est « MD Short-Term Bond Fund ».

Le Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD (auparavant, le Fonds revenu de dividendes MD) a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 9 septembre 1992, dans sa version modifiée le 22 novembre 1993, le 28 février 1994, le 26 juillet 1994 et le 31 mai 1996, modifiée et mise à jour le 11 juin 1997 et modifiée par la suite le 27 février 2001, le 21 octobre 2002 et modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007 et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009, le 12 juin 2012 et le 16 mars 2015. La déclaration de fiducie a été modifiée par la suite le 19 mars 2018, pour modifier le nom de ce Fonds MD qui est devenu le Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD. Le nom du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD en anglais est « MD Precision Canadian Moderate Growth Fund ».

Le Fonds d'actions MD a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 1^{er} mars 1966, qui a été modifiée et mise à jour le 12 juillet 1983, le 1^{er} février 1991 et le 1^{er} janvier 1993, modifiée le 22 novembre 1993, le 28 février 1994, le 26 juillet 1994 et le 31 mai 1996, modifiée et mise à jour le 11 juin 1997 et modifiée par la suite le 27 février 2001, le 21 octobre 2002 et modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007 et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds d'actions MD en anglais est « MD Equity Fund ».

Le Fonds croissance de dividendes MD a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 4 janvier 2007 dans sa version modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007 et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009, le 12 juin 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds croissance de dividendes MD en anglais est « MD Dividend Growth Fund ».

Le Fonds d'actions canadiennes MD (auparavant, Fonds sélectif MD) a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 29 octobre 1993, dans sa version modifiée le 28 février 1994, le 26 juillet 1994 et le 31 mai 1996, modifiée et mise à jour le 11 juin 1997 et modifiée par la suite le 27 février 2001, le 21 octobre 2002 et modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007 et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009 et le 16 mars 2015. La déclaration de fiducie cadre a été modifiée de nouveau le 17 juin 2019 pour changer le nom du Fonds sélectif MD qui est devenu le Fonds d'actions canadiennes MD. Le nom du Fonds d'actions canadiennes MD en anglais est « MD Canadian Equity Fund ».

Le Fonds américain de croissance MD a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 9 septembre 1992 sous le nom de Fonds d'actions US MD, dans sa version modifiée le 22 novembre 1993, le 28 février 1994, le 26 juillet 1994 et le 31 mai 1996. La déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour le 11 juin 1997 et le 8 août 2000 pour changer le nom du Fonds qui est devenu le Fonds de croissance grandes capitalisations US MD et modifiée par la suite le 27 février 2001, le 21 octobre 2002 et modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007, et modifiée le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds américain de croissance MD en anglais est « MD American Growth Fund ».

Le Fonds américain de valeur MD a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 10 juillet 2000, dans sa version modifiée le 27 février 2001, le 21 octobre 2002 et modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007, et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds américain de valeur MD en anglais est « MD American Value Fund ».

Le Fonds international de croissance MD a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 10 juillet 2000 dans sa version modifiée le 27 février 2001, le 21 octobre 2002 et modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007 et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds international de croissance MD en anglais est « MD International Growth Fund ».

Le Fonds international de valeur MD a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 5 janvier 2004 dans sa version modifiée et mise à jour sous forme de déclaration de fiducie cadre le 26 juin 2007 et modifiée de nouveau le 21 septembre 2007, le 26 octobre 2009 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds international de valeur MD en anglais est « MD International Value Fund ».

Placements d'avenir MD Limitée est une société d'investissement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario par lettres patentes datées du 18 juillet 1969, qui ont par la suite été modifiées le 26 juillet 1994, le 28 septembre 2007 pour changer la désignation des actions de catégorie A et en faire des actions de série A, le 30 octobre 2009 pour créer des actions de série I, le 16 mars

2015, le 16 mai 2018 pour créer des actions de série D, le 31 mai 2018 pour créer des actions de série F et le 27 septembre 2018 pour créer des actions ordinaires avec droit de vote. Le nom de la société Placements d'avenir MD Limitée en anglais est « MD Growth Investments Limited ».

Le Portefeuille conservateur, Précision MD a été créé le 5 janvier 2010 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010, le 9 mai 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Portefeuille conservateur, Précision MD en anglais est « MD Precision Conservative Portfolio ».

Le Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD a été créé le 27 mars 2012 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010, le 26 mars 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD en anglais est « MD Precision Balanced Income Portfolio ».

Le Portefeuille équilibré modéré, Précision MD a été créé le 5 janvier 2010 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010, le 9 mai 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Portefeuille équilibré modéré, Précision MD en anglais est « MD Precision Moderate Balanced Portfolio ».

Le Portefeuille de croissance modérée, Précision MD a été créé le 27 mars 2012 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010, le 26 mars 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Portefeuille de croissance modérée, Précision MD en anglais est « MD Precision Moderate Growth Portfolio ».

Le Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD a été créé le 5 janvier 2010 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010, le 9 mai 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD en anglais est « MD Precision Balanced Growth Portfolio ».

Le Portefeuille de croissance maximale, Précision MD a été créé le 5 janvier 2010 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010, le 9 mai 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Portefeuille de croissance maximale, Précision MD en anglais est « MD Precision Maximum Growth Portfolio ».

Le Fonds stratégique de rendement MD a été créé le 30 janvier 2014 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010, le 9 mai 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds stratégique de rendement MD en anglais est « MD Strategic Yield Fund ».

Le Fonds d'occasions stratégiques MD a été créé le 30 janvier 2014 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010, le 9 mai 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds d'occasions stratégiques MD en anglais est « MD Strategic Opportunities Fund ».

Le Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD a été créé le 11 mai 2016 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010, le 9 mai 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD en anglais est « MD Fossil Fuel Free Bond Fund ».

Le Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD a été créé le 11 mai 2016 aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 26 juin 2007, dans sa version modifiée le 21 septembre 2007, le 5 janvier 2010,

le 9 mai 2012 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD en anglais est « MD Fossil Fuel Free Equity Fund ».

Le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 16 juin 1999 en tant qu'organisme de placement collectif privé, désigné Fonds commun d'actions canadiennes MD, non visé aux fins de vente au moyen d'un prospectus et n'ayant fait l'objet d'aucun placement. La déclaration de fiducie a par la suite été modifiée et mise à jour le 25 juillet 2000, et le Fonds a été établi comme un OPC visé aux fins de vente au moyen d'un prospectus à cette date. La déclaration a été modifiée par la suite le 27 février 2001, le 21 octobre 2002, le 12 décembre 2002 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD en anglais est « MDPIM Canadian Equity Pool ».

Le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 6 août 1999 en tant qu'organisme de placement collectif privé, désigné Fonds commun d'actions américaines MD, non visé aux fins de vente au moyen d'un prospectus et n'ayant fait l'objet d'aucun placement. La déclaration de fiducie a par la suite été modifiée et mise à jour le 25 juillet 2000, et le Fonds a été établi comme un OPC visé aux fins de vente au moyen d'un prospectus à cette date. La déclaration a été modifiée par la suite le 27 février 2001, le 21 octobre 2002, le 12 décembre 2002 et le 16 mars 2015. Le nom du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD en anglais est « MDPIM US Equity Pool ».

Chaque Fonds MD peut utiliser la version française ou anglaise de son nom ou les deux versions et être ainsi désigné. Gestion financière MD est le gestionnaire (le « gestionnaire ») de tous les Fonds MD.

En date du 25 octobre 2010, les déclarations de fiducie du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'actions MD, du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD, du Fonds croissance de dividendes MD, du Fonds d'actions canadiennes MD, du Fonds américain de croissance MD, du Fonds américain de valeur MD, du Fonds international de croissance MD, du Fonds international de valeur MD, du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD ont été modifiées afin de créer les parts de série T et en date du 25 août 2017, les parts de série T de chacun de ces Fonds ont été redésignées en tant que parts de série A. En date du 25 octobre 2010, la déclaration de fiducie de chaque Fonds MD a été modifiée afin de changer la désignation des « parts de catégorie A » et, le cas échéant, des « parts de catégorie I », pour en faire des « parts de série A » et des « parts de série I », respectivement. En date du 21 juin 2014, la déclaration de fiducie de chaque Fonds MD a été modifiée afin de prévoir que les distributions effectuées par le Fonds le soient à la fin de l'année d'imposition réputée des Fonds MD. En date du 15 décembre 2014, la déclaration de fiducie de chaque Fonds MD a été modifiée en vue de permettre à Gestion financière MD inc. de traiter, à sa seule appréciation, la totalité ou une partie du produit de rachat associé aux parts rachetées d'un Fonds MD au cours d'un exercice comme une distribution de gains en capital réalisés. En date du 24 mai 2017, pour tous les Fonds MD, à l'exception du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série F. En date du 19 mars 2018, pour tous les Fonds MD, sauf le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série D et d'annuler les parts de la série F du Fonds monétaire MD.

Le bureau principal des Fonds MD et de Gestion financière MD est situé au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7.

INVESTISSEURS ADMISSIBLES

Les parts des séries A, I, F et D et/ou les actions des séries A, I, F et D des OPC gérés par Gestion financière MD ne peuvent habituellement être souscrites que par les « investisseurs admissibles », au sens

attribué à ce terme à l'occasion par Gestion financière MD, et tel qu'il est indiqué dans toute entente d'ouverture de compte ou dans tout document connexe.

Les titres de série I d'organismes de placement collectif gérés par Gestion financière MD ne peuvent être souscrits que par certains investisseurs, à notre appréciation, y compris certains investisseurs institutionnels approuvés par Gestion financière MD* et d'autres organismes de placement collectif gérés par Gestion financière MD qui recourent à une structure fonds de fonds et qui respectent les lignes directrices de la série I établies par le gestionnaire.

*Pour que les investisseurs institutionnels soient admissibles à souscrire des parts de série I, ceux-ci doivent avoir conclu une convention visant des parts ou des actions de série I avec le gestionnaire. Nous nous réservons le droit d'appliquer des exigences de placement minimales à la souscription de titres de toute série des Fonds MD.

Les titres de série F sont offerts aux investisseurs admissibles qui ont un compte assorti de frais auprès de Gestion MD.

Les titres de série D sont offerts aux investisseurs admissibles qui souscrivent ces titres au moyen d'un compte Courtier MD Direct, lequel est un compte à courtage réduit offert par Gestion MD.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

Modification des objectifs fondamentaux de placement

Tout objectif fondamental de placement des Fonds MD qui figure dans la Partie B du prospectus simplifié peut être modifié par le Fonds MD pertinent avec l'approbation de ses porteurs de titres attestée par la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Restrictions en matière d'activités et de placements

a) *Restrictions en matière d'activités et de placements*

Les pratiques de placement de chaque Fonds MD sont assujetties à diverses restrictions et pratiques imposées par les lois applicables en matière de valeurs mobilières, y compris le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (ou Norme canadienne 81-102 ailleurs qu'au Québec, le « Règlement 81-102 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui, en partie, visent à faire en sorte que les placements d'un OPC soient diversifiés et relativement liquides et que l'OPC soit géré de façon adéquate. Chaque Fonds MD est géré conformément aux restrictions prévues dans le Règlement 81-102 et aux restrictions additionnelles décrites ci-après. Il est prévu que le Fonds monétaire MD investira ses actifs de façon à ce qu'il soit considéré comme un « OPC marché monétaire » aux termes du Règlement 81-102.

Les Fonds MD sont des organismes de placement « gérés par un courtier » et respectent les dispositions relatives au courtier gérant du Règlement 81-102. Ainsi, les Fonds MD ne doivent pas sciemment faire de placement pendant la période où un membre du groupe du gestionnaire ou une personne avec qui il a des liens, comme Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte à l'occasion du placement de titres de capitaux propres, ni au cours des 60 jours suivant cette période, sauf si le placement est effectué aux termes d'un prospectus et que ces achats sont faits en conformité avec les exigences d'approbation du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »).

Les Fonds MD sont soumis à certaines restrictions en matière d'opérations ou de placements visant le gestionnaire ou des parties liées au gestionnaire.

Les autorités en valeurs mobilières ont autorisé les Fonds MD à déroger à certaines dispositions du Règlement 81-102 et des lois en valeurs mobilières comme il est décrit ci-après.

b) ***Restrictions supplémentaires***

Il est interdit aux Fonds MD de souscrire des titres de sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits connexes, ou du cannabis ou des produits connexes.

c) ***Restrictions supplémentaires applicables au Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD et au Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD***

Le Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD et le Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD appliqueront une stratégie de placement ne faisant pas appel aux combustibles fossiles.

Dispenses des exigences de la réglementation

Placements dans des FNB de produits de base

Les Fonds MD ont obtenu une dispense des exigences de la législation en valeurs mobilières qui permet à chaque Fonds, sous réserve de certaines conditions, d'investir indirectement, au total, jusqu'à 10 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de la souscription, dans des produits de base physiques au moyen de placements dans des fonds négociés en bourse d'or et/ou d'argent (les « FNB d'or/d'argent ») et/ou d'autres FNB de produits de base physiques (définis ci-après) (collectivement appelés les « FNB de produits de base » et individuellement, un « FNB de produit de base ») (la « décision relative aux FNB de produits de base »).

Les FNB d'or/d'argent sont des FNB qui cherchent à reproduire le rendement de l'or et/ou de l'argent ou d'un indice qui cherche à reproduire le rendement de l'or et/ou de l'argent, avec (selon un multiple de 200 %) ou sans effet de levier. Les FNB d'or/d'argent peuvent investir directement ou indirectement dans l'or, l'argent ou des dérivés dont l'élément sous-jacent est l'or et/ou l'argent.

Les autres FNB de produits de base physiques sont des FNB qui cherchent à reproduire le rendement d'un ou de plusieurs produits de base physiques autres que l'or et l'argent ou d'un indice qui cherche à reproduire le rendement de tels produits de base physiques, mais uniquement sans effet de levier. Ces produits de base physiques peuvent comprendre des produits de base liés aux métaux précieux (comme le platine, des certificats de platine, le palladium et des certificats de palladium), aux ressources énergétiques (comme le pétrole brut, l'essence, l'huile de chauffage et le gaz naturel), aux secteurs industriels et/ou aux métaux (comme l'aluminium, le cuivre, le nickel et le zinc) et à l'agriculture (comme le café, le maïs, le coton, le porc maigre, les bovins sur pied, le soya, l'huile de soya, le sucre et le blé). Les autres FNB de produits de base physiques peuvent investir directement ou indirectement dans des produits de base physiques ou dans des dérivés dont les éléments sous-jacents sont ces produits de base physiques.

Aux termes des conditions de la décision relative aux FNB de produits de base :

- les Fonds MD n'achèteront pas d'or, de certificats d'or autorisés, de titres d'un FNB de produits de base ni ne concluront de dérivés visés dont l'élément sous-jacent est l'or (les « marchandises ») si, immédiatement après l'achat, plus de 10 pour cent du total de l'actif net du Fonds MD concerné, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, consiste en des marchandises;

- le Fonds MD n'achètera pas de marchandises si, immédiatement après l'opération, les positions, selon la valeur marchande, sur l'ensemble des produits de base physiques (directe ou indirecte) par l'intermédiaire des marchandises, correspondent à plus de 10 pour cent de l'actif net du Fonds MD concerné, au total, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat;
- au plus 2,5 % de la valeur liquidative du Fonds MD peut être investi dans un secteur de produit de base donné, autre que l'or et/ou l'argent, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat. À cette fin, les secteurs de produit de base sont les suivants : énergie, céréales, métaux industriels, bétail, métaux précieux autres que l'or et l'argent et produits de base autres que les métaux (p. ex., le cacao, le coton, le café et le sucre);
- les titres des FNB de produits de base sont considérés comme des dérivés visés aux fins de la partie 2 du Règlement 81-102;
- les Fonds MD ne vendront pas à découvert les titres d'un FNB de produits de base;
- les titres des FNB de produits de base sont négociés à une Bourse au Canada ou aux États-Unis.

Placements dans des titres de FNB qui ne sont pas des parts indicielles

Gestion financière MD a obtenu une dispense, au nom des Fonds, de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102 qui permet à chaque Fonds d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres, autres que des parts indicielles, de FNB qui ne sont pas des émetteurs assujettis au Canada et dont les titres sont inscrits aux fins de négociation à la cote d'une bourse aux États-Unis.

Placements auxquels participe un preneur ferme apparenté

Les Fonds MD peuvent compter sur une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'égard des exigences relatives aux organismes de placement collectif gérés par un courtier afin :

- a) d'investir dans des placements privés de titres de capitaux propres d'un émetteur durant la période d'interdiction, même si Scotia Capitaux Inc., membre du groupe du gestionnaire ou d'un autre courtier apparenté, agit à titre de preneur ferme à l'occasion de placements de titres de la même catégorie, pourvu que l'émetteur soit à ce moment un émetteur assujetti dans au moins un territoire canadien et que le CEI des Fonds MD approuve le placement, conformément aux exigences d'approbation du Règlement 81-107;
- b) d'acheter des titres de créance d'un émetteur qui n'a pas reçu une note approuvée d'une agence de notation approuvée à l'occasion d'un placement où le courtier apparenté au gestionnaire, comme Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte, pourvu que ces achats soient faits conformément aux exigences d'approbation du Règlement 81-107 et à certaines autres conditions;
- c) d'investir dans des titres de capitaux propres d'un émetteur qui n'est pas un émetteur assujetti au Canada durant la période d'interdiction dans le cadre soit d'un placement privé de l'émetteur au Canada ou aux États-Unis soit d'un placement par prospectus de l'émetteur aux États-Unis de titres de la même catégorie, même si un membre du groupe du gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement privé ou du placement par prospectus, pourvu que l'émetteur soit à ce moment une personne inscrite aux États-Unis et que le CEI des Fonds MD approuve le placement conformément à certaines autres conditions.

Opérations entre parties liées

Les Fonds MD peuvent compter sur une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin :

- a) d'acheter des titres de créance à long terme émis par La Banque de Nouvelle-Écosse, un membre du groupe du gestionnaire, et d'autres émetteurs reliés des marchés primaire et secondaire, pourvu que ces achats soient faits conformément aux exigences d'approbation du Règlement 81-107 et à certaines autres conditions;
- b) d'acheter des titres de créance négociés en bourse et hors bourse d'un compte d'un membre du groupe du gestionnaire ou d'une personne avec laquelle il a des liens, comme Scotia Capitaux Inc., qui est un courtier principal sur le marché canadien des titres de créance, ou de vendre des titres de créance négociés en bourse et hors bourse à un tel compte, pourvu que ces opérations soient faites conformément aux exigences d'approbation du Règlement 81-107 et à certaines autres conditions.

Utilisation de dérivés

Tous les Fonds MD peuvent utiliser des dérivés qui sont compatibles avec leurs objectifs de placement ou investir dans de tels instruments, dans la mesure et aux fins permises par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces Fonds MD ne peuvent utiliser que des « dérivés visés » selon la définition que donne le Règlement 81-102 à cette expression.

Les Fonds MD peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs afin de réduire le coût des opérations, de réduire les risques liés à un placement ou à un groupe de placements, d'obtenir une plus grande liquidité, de créer une exposition réelle aux marchés financiers internationaux ou d'accroître la souplesse et la rapidité auxquelles les mouvements de portefeuille s'effectuent. Les dérivés peuvent être utilisés pour positionner le portefeuille de placement pertinent afin qu'il tire profit des baisses sur les marchés financiers et des devises. Les dérivés ne seront pas utilisés pour créer un portefeuille avec un effet de levier financier excédentaire, et des quasi-espèces seront détenues pour soutenir pleinement toutes les positions sur contrat à terme standardisé. La capacité des Fonds MD d'effectuer des opérations sur des dérivés visés est conditionnelle à ce que le conseiller en placement des Fonds MD satisfasse en permanence aux exigences d'inscription et de compétence des conseils donnés relativement à ces types d'opérations. Tous les conseillers en placement des Fonds MD satisfont actuellement à ces exigences.

Dans le cas des contrats à terme standardisés ou de gré à gré, ou d'autres dérivés, rien ne garantit qu'un marché boursier ou hors bourse liquide existera pour permettre aux Fonds MD de réaliser des bénéfices ou de limiter les pertes en achetant ou en vendant les contrats. Les Fonds MD seront soumis au risque lié au crédit que leur contrepartie (que ce soit une chambre de compensation dans le cas des instruments négociés en bourse ou un tiers dans le cas des instruments négociés hors bourse) ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations. En outre, il existe un risque que les Fonds MD subissent une perte de dépôts de couverture dans le cas de la faillite d'un courtier auprès duquel les Fonds MD ont une position acheteur sur une option, un contrat à terme standardisé ou de gré à gré. Les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être moins liquides et présenter un risque lié au crédit supérieur à ceux des instruments comparables négociés sur les marchés d'Amérique du Nord. La capacité des Fonds MD à liquider des positions peut également être touchée par les limites quotidiennes qu'imposent les bourses à l'égard des opérations sur les contrats à terme. Si les Fonds MD ne sont pas en mesure de liquider une position, ils seront incapables de réaliser leurs bénéfices ou de limiter leurs pertes jusqu'à ce que le contrat à terme standardisé ou de gré à gré prenne fin, selon le cas. L'incapacité de liquider des positions sur des contrats à terme standardisés ou de gré à gré pourrait aussi avoir des répercussions négatives sur la capacité des Fonds MD à utiliser des dérivés pour couvrir efficacement leur portefeuille ou appliquer leur stratégie de placement. Les dérivés peuvent perdre de la valeur tout comme les autres placements. Toutefois, ils peuvent perdre plus de valeur que leur titre

sous-jacent. Plusieurs facteurs autres que le cours du titre sous-jacent peuvent avoir une incidence sur le cours d'un dérivé. Ces facteurs, parmi lesquels on compte la spéculation par des tiers, peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un Fonds MD.

Prêts de titres

Les OPC peuvent prêter leurs titres dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Tous les Fonds MD, sauf le Portefeuille conservateur, Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD et le Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (les « Portefeuilles MD ») sont autorisés à procéder à des prêts de titres. Les organismes de placement collectif dans lesquels les Portefeuilles MD investissent sont autorisés à procéder à des prêts de titres. Dans des opérations de prêt de titres, les Fonds MD, moyennant des frais, prêtent des titres qu'ils détiennent pour une durée fixe à ses emprunteurs qui fournissent une garantie acceptable.

Pour procéder à des prêts de titres, Gestion financière MD, en tant que gestionnaire des Fonds MD, a nommé un mandataire autorisé en vertu d'une entente écrite qui déterminera entre autres exigences, la responsabilité de l'administration et de la supervision du programme de prêts de titres.

Il existe un risque que l'autre partie à l'opération de prêts de titres ne soit pas en mesure de remplir ses obligations, laissant le Fonds MD avec en mains des biens en garantie qui pourraient valoir moins que les titres prêtés, si la valeur des titres prêtés augmente par rapport à la valeur des espèces ou des autres biens en garantie, ce qui provoquerait une perte pour le Fonds MD. Afin de limiter ce risque :

- i) un Fonds MD détiendra des biens en garantie d'une valeur d'au moins 102 % de la valeur des titres prêtés (le montant des biens en garantie étant rajusté chaque jour de bourse afin de garantir que leur valeur ne descend pas en deçà du seuil minimum de 102 %);
- ii) seuls des espèces, des titres admissibles et des titres qui peuvent être immédiatement convertis en titres identiques à ceux qui font l'objet du prêt peuvent être détenus en garantie;
- iii) un Fonds MD ne peut prêter plus de 50 % de la valeur liquidative du Fonds MD (excluant les biens en garantie détenus par le Fonds MD) au moyen d'opérations de prêt de titres.

Ententes en matière de prêt de titres

Gestion financière MD en tant que gestionnaire de Placements d'avenir MD Limitée et en tant que fiduciaire et gestionnaire des autres Fonds MD est partie à une entente écrite de prêts de titres avec State Street Trust Company Canada (« State Street »), qui agit en tant que mandataire d'opérations de prêt de titres pour le compte des Fonds MD. State Street n'est pas un membre du groupe de Gestion financière MD. Le siège de State Street est situé à Toronto, en Ontario.

State Street administre un programme de prêts de titres établi en vertu duquel, moyennant des honoraires, certains courtiers et des institutions financières empruntent des titres dont State Street est propriétaire ou qu'elle détient au nom de clients. En échange de prêts de titres à des courtiers et à des institutions financières canadiens ou étrangers, State Street prête contre des garanties acceptables des titres conformément aux politiques applicables aux prêts de titres par des sociétés de fiducie soumises à la réglementation fédérale ainsi que selon les exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables aux prêts de titres par des OPC aux termes du Règlement 81-102.

En vertu de la convention de prêts de titres pour les Fonds MD, State Street évalue la solvabilité de chaque emprunteur à qui elle permettra aux Fonds MD de consentir des prêts de titres et elle approuve chacun de ces emprunteurs. Les titres de Fonds MD feront l'objet de prêts à l'occasion sous réserve de la disponibilité d'emprunteurs admissibles et désireux d'effectuer de tels emprunts d'une façon jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'un Fonds MD en particulier. La convention de prêts de titres prévoit que State Street indemnisera un Fonds MD par l'achat de titres de remplacement ou en lui procurant un montant égal à la valeur marchande des titres prêtés si un emprunteur fait défaut et n'a pas retourné au Fonds MD les titres qu'il lui a prêtés.

State Street a la responsabilité de s'assurer que les activités de prêt, au nom des Fonds MD, sont conformes aux restrictions et limites décrites précédemment à la rubrique intitulée « Prêts de titres » ainsi que toute restriction supplémentaire établie par Gestion financière MD. State Street fournit régulièrement à Gestion financière MD, une liste d'emprunteurs approuvés et celle-ci a le droit, suivant la réception d'une liste à jour, d'y supprimer le nom de tout emprunteur sur avis écrit à State Street. State Street fournit également à Gestion financière MD un relevé périodique des activités de prêt dans chaque Fonds MD, afin de déterminer la valeur marchande des biens en garantie détenus contre les titres prêtés et à présenter toute demande de garantie additionnelle dans le cas où la valeur des biens en garantie tombe sous le seuil de 102 % de la valeur des titres prêtés.

Le programme de prêts de titres de State Street pour les Fonds MD est géré indépendamment des activités de prêts de titres propres à State Street. State Street s'est engagée à contrôler les pertes de crédits grâce à l'application de critères et de limites stricts quant à l'exposition à des courtiers en valeurs mobilières et à des institutions financières particuliers. Actuellement, Gestion financière MD ne calcule pas le risque ni n'analyse le portefeuille de placement d'un Fonds MD en fonction des activités de prêts de titres de ce Fonds. Le personnel affecté au placement de Gestion financière MD établit plutôt et applique des politiques de placement conservatrices à l'égard de toutes les activités de placement, y compris les prêts de titres. Ces politiques peuvent comprendre des restrictions qui s'ajoutent à celles susmentionnées, entre autres des seuils de capitalisation ou de notation de crédit minimaux plus élevés pour que les entités soient considérées comme des emprunteurs acceptables.

L'entente de prêts de titres entre State Street et Gestion financière MD à l'égard des opérations de prêt de titres de State Street est révisée au moins une fois l'an par Gestion financière MD afin de s'assurer de la conformité à toutes les limites et restrictions énumérées précédemment, de la pertinence des contrôles internes de State Street et de la conformité à la réglementation en matière de valeurs mobilières en général.

Gestion financière MD a le droit de mettre fin à l'entente en matière de prêts de titres à l'égard de un ou plusieurs Fonds MD en remettant un avis de résiliation de trente jours. Sur réception d'un tel avis, State Street met fin à tous les prêts en cours relatifs au Fonds MD applicable suivant l'entente de prêt et dès le remboursement des prêts à Gestion financière MD, l'entente de prêt relative au Fonds MD applicable est réputée résiliée. Gestion financière MD a également le droit de mettre fin à tout prêt particulier consenti à un emprunteur conformément à l'entente de prêt applicable.

Vente à découvert

Tous les Fonds MD peuvent, à l'occasion, effectuer des ventes à découvert conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable. Lorsqu'un Fonds effectue des ventes à découvert, il vend des titres à découvert et donne des actifs du Fonds en garantie aux courtiers à titre de sûreté pour ces opérations, sous réserve notamment des conditions suivantes :

- a) les titres seront vendus à découvert uniquement contre des espèces;

- b) les titres vendus à découvert ne seront pas :
 - a. des titres qu'un Fonds n'est pas autorisé à souscrire au moment de l'opération selon la législation en valeurs mobilières;
 - b. un « actif non liquide », selon la définition du Règlement 81-102;
 - c. des titres d'un fonds d'investissement (autres que des parts indicielles);
- c) au moment où un Fonds vend un titre à découvert :
 - a. le Fonds aura pris des dispositions préalables pour emprunter au prêteur les titres aux fins d'une telle vente;
 - b. la valeur marchande totale de tous les titres de l'émetteur vendus à découvert par le Fonds ne dépassera pas 5 % de son actif net total;
 - c. la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne dépassera pas 20 % de son actif net total;
- d) le Fonds conservera une couverture en espèces (selon la définition du Règlement 81-102) d'un montant, y compris les actifs du Fonds déposés auprès de courtiers à titre de garantie dans le cadre de la vente à découvert, qui correspond au moins à 150 % de la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande;
- e) le Fonds n'affectera le produit d'aucune vente à découvert à la souscription de positions acheteur sur des titres, sauf une couverture en espèces.

DÉCLARATIONS DE FIDUCIE ET DESCRIPTION DES TITRES

Généralités

Chaque Fonds MD, autre que Placements d'avenir MD Limitée, est une fiducie de fonds commun de placement non constituée en société créée en vertu des lois de la province d'Ontario et régie par une déclaration de fiducie.

Les Fonds MD offrent les séries suivantes de titres :

Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds d'obligations MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds d'obligations à court terme MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds d'actions MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Placements d'avenir MD Limitée : actions de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds croissance de dividendes MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds international de croissance MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds international de valeur MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds monétaire MD : parts de série A et de série D

Fonds d'actions canadiennes MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds américain de croissance MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds américain de valeur MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds stratégique de rendement MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D

Fonds d'occasions stratégiques MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD : parts de série A, de série I, de série F et de série D
Portefeuille conservateur, Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD : parts de série A, de série F et de série D
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD : parts de série A
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD : parts de série A

Les parts de série A du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD ne sont offertes en vente qu'aux porteurs de titres existants. Il est interdit de les offrir à de nouveaux souscripteurs.

Le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD offrent des parts désignées comme des parts de série de fiducie privée aux termes d'un prospectus simplifié et d'une notice annuelle distincts. Ces parts sont offertes aux investisseurs admissibles qui sont soit des clients de Société de fiducie privée MD soit des clients de comptes gérés de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD.

Le Fonds monétaire MD, le Portefeuille conservateur, Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD et le Portefeuille de croissance maximale, Précision MD offrent également des parts de série F2, lesquelles ne sont pas offertes aux termes d'un prospectus simplifié et d'une notice annuelle. Ces parts ne sont offertes qu'aux clients de comptes gérés de Gestion MD au moyen d'ExO MD Direct.

Chaque série de parts des Fonds MD et des Fonds collectifs GPPMD comporte des frais distincts pour chaque Fonds. Les parts désignées comme des parts de série A, de série I, de série F ou de série D des Fonds MD sont offertes aux investisseurs admissibles.

Les bénéficiaires directs des Fonds MD sont les propriétaires inscrits des titres des séries A, I, F ou D de tous les Fonds MD ou, dans le cas du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD, et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, les propriétaires inscrits des parts de série A et des parts de série fiducie privée (les « titres »). Les porteurs de titres de chaque Fonds MD sont les propriétaires inscrits des titres, ce qui comprend les fiduciaires des régimes de revenu à impôt reporté qui possèdent des titres. Les titres d'un Fonds MD sont rachetables et peuvent être transférés aux porteurs de titres admissibles inscrits sur les registres de ce Fonds. De plus, les porteurs de titres de l'une ou l'autre des séries de titres émis par des Fonds MD, y compris le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD peuvent changer la désignation de ces titres pour qu'ils deviennent des titres d'une autre série du même Fonds s'ils remplissent les exigences d'admissibilité applicables décrites ci-après. Le nombre total de titres d'un Fonds MD pouvant être en circulation est illimité. Les titres d'un Fonds MD sont émis en tant que titres entièrement libérés.

Sauf en ce qui a trait aux distributions entre séries de titres du même Fonds, aucun titre d'un Fonds MD n'a de privilège ni de priorité par rapport à un autre titre. Si les actifs des Fonds MD, y compris du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, sont distribués afin de liquider ses affaires, ou pour discontinuer une série particulière de parts, selon le cas, chaque porteur inscrit de chaque série de parts aura égalité de rang avec tous les autres porteurs de parts de

la même série sur la portion des actifs de cette série dans le Fonds, une fois toutes les dettes du Fonds affectées à chaque série ou à la série particulière qui fait l'objet de la liquidation ont été payées (veuillez vous reporter à la rubrique « Rachat des titres »). Aucun porteur inscrit ou réel de titres des Fonds MD n'a ou n'est réputé avoir une propriété individuelle dans un des actifs de ce Fonds.

Droits de vote

Les déclarations de fiducie régissant chaque Fonds MD qui est structuré en fiducie ou les lois applicables en matière de valeurs mobilières accordent aux porteurs de titres le droit d'approuver les changements suivants à une assemblée des porteurs de titres ou des porteurs de titres d'une série particulière de parts, selon le cas, convoquée à cette fin, par une majorité des voix exprimées à cette assemblée :

- a) un changement des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds MD;
- b) un changement du gestionnaire (sauf s'il est remplacé par une personne ayant des liens avec lui ou un membre de son groupe);
- c) un changement des auditeurs externes d'un Fonds MD*;
- d) toute diminution de la fréquence du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds MD;
- e) une réorganisation importante du Fonds MD*;
- f) toute autre question qui, selon la déclaration de fiducie, les lois applicables en matière de valeurs mobilières ou une entente, doit être soumise au vote des porteurs de titres d'un Fonds MD.

En plus de ce qui précède, tout changement du gestionnaire d'un Fonds MD (sauf s'il est remplacé par un membre du groupe du gestionnaire actuel) nécessite l'approbation préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

À toutes les assemblées des porteurs de titres d'un Fonds MD, chaque porteur de titres a droit à un vote à l'égard de chaque titre entier détenu. Sauf de la façon prévue précédemment, les porteurs de titres d'un Fonds MD n'ont le droit de voter sur aucune question relative à ce Fonds.

* Aux termes du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (ou Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec, le « Règlement 81-107 »), les Fonds MD peuvent effectuer les changements suivants avec l'approbation du CEI, sans obtenir l'approbation des porteurs de titres (sous réserve de la conformité avec le droit des sociétés dans le cas de Placements d'avenir MD Limitée) :

- a) changer les auditeurs du Fonds pourvu que le CEI ait approuvé le changement et que les porteurs de titres reçoivent un avis écrit au moins 60 jours avant le changement;
- b) entreprendre une réorganisation du Fonds avec un autre organisme de placement collectif géré par le gestionnaire du Fonds ou un membre de son groupe, ou transférer ses actifs à pareil organisme, pourvu que le CEI ait approuvé l'opération et que les porteurs de titres reçoivent un avis écrit au moins 60 jours avant le changement et que certaines autres conditions soient remplies.

Fractions de titre

Chaque Fonds MD peut émettre des fractions de titre (arrondies à la baisse au millième de titre près) qui ne donnent pas le droit, sauf dans la mesure où elles représentent globalement un ou plusieurs titres entiers, à leur porteur, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des porteurs de titres ni d'assister à ces assemblées ou d'y voter. Sous réserve de ce qui précède, à ces fractions de titre d'un Fonds MD se rattachent les droits, restrictions, conditions et limitations qui se rattachent aux titres entiers dans la proportion qu'ils représentent par rapport à un titre entier.

Distribution de revenu et de gains en capital sur les titres de série A, de série I, de série F et de série D

Chacun des Fonds MD, à l'exception de Placements d'avenir MD Limitée, distribue son revenu net périodiquement et ses gains en capital net réalisés généralement une fois l'an, après le 15 décembre. Chaque Fonds MD, à l'exception de Placements d'avenir MD Limitée, distribuera un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour s'assurer de ne pas être assujéti à l'impôt de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »).

Le Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, le Fonds d'obligations MD, le Fonds d'obligations à court terme MD, le Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD, le Fonds croissance de dividendes MD et le Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD distribuent un montant de revenu chaque mois. Le revenu gagné par le Fonds d'actions MD, le Fonds d'actions canadiennes MD, le Fonds américain de croissance MD, le Fonds américain de valeur MD, le Fonds international de croissance MD, le Fonds international de valeur MD, le Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD, le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD est distribué chaque trimestre. Le revenu gagné par le Fonds monétaire MD est crédité aux porteurs de titres chaque date d'évaluation et leur est distribué chaque mois.

Le Fonds stratégique de rendement MD, le Fonds d'occasions stratégiques MD, le Portefeuille conservateur, Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD et le Portefeuille de croissance maximale, Précision MD distribuent leur revenu et leurs gains en capital chaque année après le 15 décembre. Toutefois, compte tenu des circonstances, Gestion financière MD se réserve le droit de distribuer le revenu et les gains en capital plus fréquemment, selon ce qu'elle jugera approprié.

Les distributions qu'effectuent les Fonds MD seront réinvesties dans des titres supplémentaires de ce Fonds d'une valeur égale au montant distribué. Les porteurs de titres peuvent choisir de recevoir des distributions en espèces (payables par chèque ou par télévirement) sous réserve d'un paiement minimal établi à l'occasion par Gestion financière MD.

De l'information concernant les distributions payées par chacun des Fonds MD figure dans les états financiers de chacun de ces Fonds.

Information et rapports

Chaque porteur de titres d'un Fonds MD a le droit d'obtenir une copie de la déclaration de fiducie ou des lettres patentes (selon le cas) régissant ce Fonds et a le droit d'examiner et, contre paiement des frais raisonnables, d'obtenir une liste des porteurs de titres à des fins relatives à ce Fonds.

Gestion financière MD fournira chaque année aux porteurs de titres de chacun des Fonds MD les renseignements devant être fournis par un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*

(Ontario) et de la loi équivalente des autres territoires. Ces renseignements comprendront (sauf dans le cas des titres d'un Fonds MD détenus dans des régimes enregistrés) les relevés qui sont nécessaires pour que vous remplissiez votre déclaration de revenus pour l'année précédente.

Les états financiers comparatifs audités ainsi que le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds déposé seront fournis sur demande aux porteurs de titres des Fonds MD dans les 90 jours de la fin de l'exercice financier en faisant l'objet ou à un autre moment selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières. Les états financiers semestriels non audités seront également fournis, sur demande, aux porteurs de titres des Fonds MD dans les 60 jours après la fin de la période de 6 mois en faisant l'objet ou à tout autre moment présent par les lois sur les valeurs mobilières.

Modifications de la déclaration de fiducie

La déclaration de fiducie régissant un Fonds MD peut être modifiée à l'occasion. Certaines modifications, y compris notamment les modifications des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds MD, nécessitent l'approbation par une majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres d'un Fonds MD convoquée à cette fin, ainsi que l'approbation de Gestion financière MD. Gestion financière MD peut, sans l'approbation des porteurs de titres ou sans que ceux-ci en soient avisés, apporter des modifications à la déclaration de fiducie régissant chaque Fonds MD aux fins suivantes :

- a) garantir la conformité continue aux lois, règlements et exigences applicables de tout organisme gouvernemental ayant compétence sur le Fonds MD ou son statut en vertu de la Loi à titre de « fiducie d'investissement à participation unitaire » en vertu de l'alinéa 108(2)(a) ou de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu du paragraphe 132(6) de cette loi ou des lois provinciales applicables;
- b) offrir une protection accrue aux propriétaires inscrits ou réels des titres;
- c) éliminer les incompatibilités ou les incohérences existant entre la déclaration de fiducie et toute loi ou tout règlement applicable si, de l'avis de Gestion financière MD, ces modifications ne nuisent pas aux intérêts des propriétaires inscrits ou réels des titres;
- d) apporter les modifications et les corrections à la déclaration de fiducie qui, de l'avis du conseiller juridique du Fonds MD, sont nécessaires ou souhaitables.

Gestion financière MD peut apporter toute autre modification à la déclaration de fiducie régissant un Fonds MD pourvu qu'une telle modification prenne effet à une date d'évaluation tombant après qu'un préavis d'au moins 60 jours de cette modification a été donné par courrier ordinaire à chaque porteur de titres inscrit du Fonds MD au moment de l'envoi de cet avis.

Durée

Chaque Fonds MD continuera d'exister jusqu'à ce qu'il prenne fin conformément aux modalités de la déclaration de fiducie le régissant.

PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITÉE ET DESCRIPTION DES TITRES

Généralités

Placements d'avenir MD Limitée est une société d'investissement à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Placements d'avenir MD Limitée est autorisée à émettre un nombre illimité

d'actions de catégorie A en séries, dont les séries A, S, I, F et D qui ont été désignées. Le capital autorisé de Placements d'avenir MD Limitée se compose également de 2 656 actions ordinaires. Le 27 septembre 2018, le capital autorisé de Placements d'avenir MD Limitée a été augmenté par la création d'un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote. Toutefois, seules des actions de série A, de série I, de série F et de série D sont actuellement offertes en vente. Les actions ne peuvent être émises par Placements d'avenir MD Limitée qu'entièrement libérées, ce qui fait en sorte que les actionnaires ne seront pas responsables des appels ou des appels de fonds subséquents relativement aux actions souscrites. Les porteurs de titres d'OPC de Placements d'avenir MD Limitée sont compris dans l'expression « porteurs de titres » aux fins de la présente notice annuelle.

Les actions de catégorie A et les actions ordinaires ont égalité de rang relativement à tous les paiements versés aux porteurs de titres de Placements d'avenir MD Limitée par voie de dividendes. Les porteurs d'actions ordinaires avec droit de vote n'ont droit à aucun dividende. Si les actifs de Placements d'avenir MD Limitée sont distribués à ses porteurs de titres afin de liquider ses affaires, les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit de recevoir le montant versé sur les actions de catégorie A qu'ils détiennent en priorité par rapport au remboursement du montant versé sur les actions ordinaires à leurs porteurs et, par la suite, les porteurs d'actions de catégorie A et les porteurs d'actions ordinaires ont égalité de rang relativement à toute distribution supplémentaire. Les porteurs de titres n'ont aucun droit préférentiel de souscription ni aucun droit de convertir des titres en un autre titre de Placements d'avenir MD Limitée. Un porteur d'une ou de plusieurs actions de catégorie A peut exiger que Placements d'avenir MD Limitée rachète des titres aux fins d'annulation, comme il est décrit à la rubrique « Rachat des titres ».

Droits de vote

Les porteurs d'actions de catégorie A n'ont pas le droit à ce titre de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de Placements d'avenir MD Limitée ni d'assister à ces assemblées ou d'y voter. Les porteurs d'actions de catégorie A ont toutefois le droit de recevoir un avis des assemblées des porteurs de titres convoquées afin d'autoriser la dissolution du Fonds MD ou la vente de la totalité ou d'une partie importante de l'entreprise du Fonds MD. Toute modification apportée aux dispositions et aux droits rattachés aux actions de catégorie A doit être approuvée par les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres dûment convoquée à cette fin. Les porteurs d'actions ordinaires et d'actions ordinaires avec droit de vote ont le droit d'être convoqué, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Placements d'avenir MD Limitée, à l'exception des assemblées où seuls les porteurs d'une catégorie donnée ou d'une série en particulier d'actions ont le droit de voter. En outre, Gestion financière MD convoquera une assemblée des porteurs de titres pour étudier et approuver, par une majorité des voix exprimées à cette assemblée, les modifications qui, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, doivent être approuvées par les porteurs de titres comme il est décrit à la rubrique « Déclarations de fiducie et description des titres – Droits de vote ». À toutes les assemblées de porteurs de titres, chaque actionnaire aura droit à un vote relativement à chaque action détenue.

Distributions de dividendes

Le versement de dividendes aux porteurs de titres est accessoire à l'objectif principal de Placements d'avenir MD Limitée, soit d'offrir une plus-value du capital. La politique actuelle de ce Fonds MD est de ne verser des dividendes que lorsque cela est nécessaire pour obtenir dans la mesure du possible des remboursements d'impôt sur le revenu qui lui sont payables. Les porteurs de titres ne sont pas tenus de réinvestir le produit des dividendes dans des titres de ce Fonds MD ni de le réinvestir dans des titres d'un autre Fonds MD; toutefois, ces dividendes sont réinvestis automatiquement dans des titres supplémentaires à moins que le porteur de titres ne demande par écrit que le montant lui soit versé en argent ou soit réinvesti dans un autre Fonds MD. Les réinvestissements de dividendes sont effectués à la valeur liquidative par titre à la date d'évaluation suivant la date du versement de ce dividende. L'information concernant les

dividendes versés par Placements d'avenir MD Limitée figure dans les états financiers de Placements d'avenir MD Limitée.

ÉVALUATION DES FONDS MD ET DES TITRES

La valeur liquidative de chaque série de parts de chacun des Fonds MD (ou série d'actions dans le cas de Placements d'avenir MD Limitée) ou d'un Fonds MD lorsqu'une seule série de parts est offerte (dans l'un ou l'autre des cas, la « valeur liquidative de la série » ou la « valeur liquidative de la série ») est évaluée à 16 h chaque jour de la semaine au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte (chacune de ces dates étant appelée aux présentes une « date d'évaluation »). La valeur liquidative de la série est obtenue en soustrayant le passif du Fonds attribué à cette série de la portion équivalente de l'actif pour cette série de ce Fonds. Pour déterminer la valeur liquidative de la série par part, la valeur liquidative de la série est divisée par le nombre total des titres en circulation de la série particulière du Fonds à la date d'évaluation donnée. Aux fins d'évaluation, le nombre de parts d'une série particulière d'un Fonds MD à une date d'évaluation n'inclut pas les titres de cette série devant être émis comme parts de cette série à cette date ou dont la désignation doit être changée pour des parts de cette série à cette date, mais inclut les titres de cette série pour lesquels les montants payables aux fins de rachat doivent être déterminés à cette date.

Dans le cas du Fonds monétaire MD, fonds du marché monétaire, le Fonds a l'intention de maintenir constante la valeur liquidative de la série par titre (la « valeur liquidative constante de la série ») en créditant le revenu qu'il gagne aux porteurs de titres chaque date d'évaluation et en le distribuant à ces porteurs de titres tous les mois.

La valeur liquidative de la série par part est le prix (arrondi au cent près en dollars canadiens) auquel les titres d'un Fonds MD peuvent être souscrits ou rachetés et sera déterminée par Gestion financière MD selon la valeur liquidative de la série du Fonds MD donnée après qu'un ordre de souscription ou de rachat est reçu.

Les principes suivants s'appliquent au calcul de la valeur des actifs d'un Fonds MD aux fins de déterminer la valeur liquidative de ce Fonds. À l'exception de ce qui est établi à la rubrique « Évaluation de la juste valeur des Fonds MD et des titres », ni les Fonds MD, ni Gestion financière MD n'ont la possibilité de dévier de ces principes :

- a) les titres inscrits à la cote de la Bourse de Toronto sont évalués au cours de clôture à la date d'évaluation pertinente ou, à défaut d'une vente de tels titres à cette date, à un cours qui n'est pas supérieur au cours vendeur de clôture ni inférieur au cours acheteur de clôture ou, en l'absence de cours acheteur ou de cours vendeur pour ces titres, au dernier cours de clôture avant cette date ou à la juste valeur marchande établie par le gestionnaire;
- b) les titres qui ne sont pas inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, mais qui sont inscrits à la cote d'une autre bourse, sont évalués le plus possible de la façon indiquée précédemment pour les titres inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- c) la valeur des titres cotés dans une monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens au taux à midi à la date d'évaluation pertinente comme le publie la Banque du Canada;
- d) les parts de chaque fonds sous-jacent seront évaluées à leur plus récente valeur liquidative publiée par le fiduciaire ou le gestionnaire de chaque fonds sous-jacent à la date d'évaluation;

- e) chaque opération de souscription ou de vente de titres en portefeuille effectuée par le Fonds MD sera reflétée dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds MD au plus tard au premier calcul de cette valeur liquidative effectué après la date à laquelle une telle opération devient exécutoire;
- f) l'émission ou le rachat de titres sera reflété dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds MD au plus tard au prochain calcul de cette valeur liquidative effectué après le moment auquel la valeur liquidative par titre est calculée aux fins de l'émission ou du rachat des titres du Fonds MD;
- g) les titres dont la revente fait l'objet de quelque restriction que ce soit et qui faisaient l'objet de telles restrictions au moment de leur achat sont évalués au moindre des montants suivants :
 - i) leur valeur établie en fonction des cours utilisés couramment;
 - ii) le pourcentage de la valeur marchande des titres de la même catégorie dont la négociation n'est pas restreinte ou limitée en raison d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat ou par l'effet de la loi, qui est égal au pourcentage de ce que représente le coût d'achat pour le Fonds MD par rapport à la valeur marchande de ces titres au moment de l'achat, pour autant qu'une prise en compte graduelle de la valeur réelle des titres puisse être effectuée lorsque la date à laquelle les restrictions seront levées est connue;
- h) les créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) sont évaluées à la valeur marchande;
- i) les autres créances hypothécaires sont évaluées de façon uniforme afin de générer un montant en capital qui produira un rendement égal ou non inférieur à un quart de un pour cent en deçà du taux d'intérêt auquel les principales institutions prêteuses prennent des engagements à la date d'évaluation, à condition que les créances hypothécaires dont des versements sont en souffrance de 90 jours ou plus soient évaluées individuellement en fonction de la valeur estimative de leur recouvrement;
- j) les autres actifs du Fonds MD sont évalués de la façon jugée convenable par Gestion financière MD;
- k) le passif de chaque Fonds MD est réputé comprendre ce qui suit :
 - i) tous les comptes et créditeurs;
 - ii) tous les frais administratifs payables ou cumulés;
 - iii) toutes les obligations contractuelles relatives au paiement de sommes d'argent ou de biens, notamment les dividendes et les distributions impayés crédités aux porteurs de titres au plus tard le jour où la valeur liquidative du Fonds MD est déterminée;
 - iv) toutes les provisions autorisées ou approuvées pour taxes, impôts et éventualités;

- v) toutes les autres dettes du Fonds MD de quelque nature ou sorte que ce soit, sauf celles représentées par des titres en circulation.

Gestion financière MD affichera la valeur liquidative de la série par part des Fonds sur le site Web des Fonds à l'adresse www.mdm.ca/fr. Ces renseignements pourront également être obtenus sans frais, sur demande, faite par téléphone à Gestion financière MD au numéro sans frais 1 800 267-2332, par courriel à l'adresse MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca ou par la poste à Gestion financière MD inc. au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7.

Évaluation de la juste valeur des Fonds MD et des titres

Outre les principes utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un Fonds MD aux fins de calculer la valeur liquidative du Fonds en question, Gestion financière MD peut, directement ou par l'intermédiaire de son mandataire dont les services ont été retenus à cette fin, à sa seule appréciation, établir la juste valeur des titres détenus par les Fonds MD dans les circonstances suivantes :

- a) lorsque la négociation d'un titre qui est normalement négocié à une bourse est suspendue;
- b) lorsqu'un titre est négocié sur un marché dont la clôture a lieu avant le calcul de la valeur liquidative d'un Fonds MD et qu'il est clair que le cours de clôture sur ce marché ne correspond pas à la valeur appropriée du titre du Fonds MD au moment de son évaluation; ou
- c) lorsque des restrictions en matière de placements ou de devises imposées par un pays nuisent à la capacité du Fonds MD de liquider les actifs détenus sur ce marché.

Le cours de clôture d'un titre peut ne pas être approprié si, par exemple, les bourses sont fermées par les différents gouvernements locaux ou les autorités en valeurs mobilières locales. Dans ces circonstances, il y aurait lieu d'examiner l'information disponible relativement à la valeur de ce titre sur les marchés nord-américains et procéder aux rajustements qui s'imposent. Lorsque Gestion financière MD juge que l'un ou l'autre des principes d'évaluation ne convient pas ou si elle n'est pas en mesure d'évaluer un placement conformément à ces règles, elle établira une valeur qu'elle juge juste et raisonnable dans les circonstances.

SOUSCRIPTIONS DES TITRES

Généralités

Les titres de série A, de série I, de série F et de série D des Fonds MD, selon le cas, sont offerts en vente aux investisseurs admissibles (veuillez vous reporter aux rubriques « Déclarations de fiducie et description des titres » et « Investisseurs admissibles ») sur une base continue. Les titres des Fonds MD sont des placements admissibles en vertu de la Loi pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »), les régimes de participation différée aux bénéficiaires (« RPDB »), les comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») et les régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »). Depuis le 10 janvier 2003, les titres de série A du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD ne sont offerts qu'aux porteurs de titres existants. Les parts de série de fiducie privée et du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, qui sont offertes aux termes d'un prospectus simplifié et d'une notice annuelle distincts, ne peuvent être souscrites que par des investisseurs admissibles qui sont soit des clients de Société de fiducie privée MD soit des clients de comptes gérés de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD.

Les parts de série F2 du Fonds monétaire MD, du Portefeuille conservateur, Précision MD, du Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, du Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, du Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, du Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD et du Portefeuille de croissance maximale, Précision MD ne peuvent être souscrites que par des investisseurs admissibles qui sont des clients de comptes gérés de Gestion MD au moyen d'ExO MD Direct.

Aux termes de conventions (les « conventions de placement ») conclues entre Gestion MD Limitée (« Gestion MD ») et chacun des Fonds MD, Gestion MD a été nommée placeur principal des titres de chaque Fonds MD et en effectue le placement pour compte. Les titres de chaque Fonds MD peuvent être souscrits par l'intermédiaire de Gestion MD dans les territoires où elle est autorisée à les offrir en vente. À l'heure actuelle, les titres de chaque Fonds MD peuvent être souscrits dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada.

Toutes les ventes de titres sont effectuées par l'entremise d'employés de Gestion MD. Cette dernière peut verser des primes d'encouragement annuelles, de montants variables, à des employés ou équipes d'employés choisis. Ces primes d'encouragement sont fonction du rendement global de l'employé ou de l'équipe durant l'exercice précédent (qui tient compte des activités de vente de l'équipe ou de l'employé), mais ne sont pas établies en fonction des ventes de titres d'un OPC en particulier placés par Gestion MD. Un tel rendement est évalué à partir de plusieurs facteurs, dont l'établissement de relations avec de nouveaux clients et la maximisation des actifs conservés dans des comptes de Gestion MD par des clients attribués à un employé ou à une équipe en particulier. Au cours du dernier exercice financier complet de Gestion MD, terminé le 31 décembre 2018, ces primes s'établissaient dans une fourchette d'environ 0 % à 125 % du salaire d'un employé.

Le montant minimal de souscription initiale est actuellement de 3 000 \$ pour un placement dans une série ou dans une catégorie de parts d'un Fonds MD. Par la suite, le placement minimal dans un Fonds MD est de 1 000 \$. Gestion financière MD peut renoncer à ces montants de placement minimal ou modifier ces critères en tout temps ou dans un cas donné, sans préavis. Le nombre de titres d'un Fonds MD à émettre pour une souscription donnée sera déterminé à la date d'évaluation suivant la réception de la souscription par Gestion MD à son bureau principal. Les souscriptions reçues au bureau principal de Gestion MD à Ottawa avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'évaluation sont généralement traitées à cette date d'évaluation. Le prix d'offre par titre correspond à la valeur liquidative de la série par part d'une série particulière à cette date d'évaluation donnée. Aucuns frais d'acquisition ne sont payables à l'égard des souscriptions de titres d'un Fonds MD. Si vous êtes propriétaire de parts des Fonds MD et que vous n'êtes plus un investisseur admissible, vous ne pourrez plus souscrire des parts supplémentaires. Si vous êtes propriétaire de parts de série A du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD et que vous êtes un client de compte géré de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD, vous pouvez changer la désignation de vos parts de série A pour qu'elles deviennent des parts de série de fiducie privée. Si vous détenez des parts de série de fiducie privée du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, vous pouvez, à votre gré, ou, nous pouvons, à notre gré, si vous cessez d'être un client de compte géré de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD, changer la désignation de vos parts de série de fiducie privée pour qu'elles deviennent des parts de série A. Les changements de désignation sont effectués à la valeur liquidative relative de la série par part des deux séries visées par le changement de désignation. Un changement de désignation des parts d'une série pour qu'elles deviennent des parts d'une autre série du même Fonds ou Fonds collectif n'entraînera pas, de ce fait, un gain ou une perte en capital.

Lorsque le solde placé dans un Fonds MD par un porteur de titres est inférieur à 1 000 \$ ou si un porteur de titres fait racheter des titres de sorte que son solde est réduit à moins de 1 000 \$, Gestion financière MD, à sa seule appréciation, peut exiger que ce porteur de titres demande le rachat de la totalité de son avoir en

titres de ce Fonds, et il se verra alors verser le prix de rachat applicable calculé à la prochaine date d'évaluation qui suit ce rachat. Gestion financière MD a le droit de modifier le solde minimum requis dans un Fonds MD en tout temps sans préavis.

Les restrictions en matière de placement minimal s'appliquent aux clients de Gestion MD. Nous pouvons modifier ces critères en tout temps ou dans un cas donné.

Le gestionnaire se réserve le droit, à sa seule appréciation, d'accepter ou de refuser les souscriptions de titres d'un Fonds MD. Ce droit sera exercé un jour ouvrable de la réception de la souscription par le gestionnaire. Dans le cas d'un refus, toutes les sommes reçues avec la souscription seront immédiatement remboursées au souscripteur.

Si le paiement du montant total de l'ordre de souscription et tous les documents nécessaires ne sont pas parvenus au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la date à laquelle le prix d'émission du titre est déterminé pour l'ordre de souscription, le Fonds MD, dont les titres sont souscrits, sera réputé avoir reçu et accepté à la date d'évaluation suivante une demande de rachat pour un nombre équivalent de titres souscrits. Le montant du produit de rachat sera utilisé pour réduire tout montant dû au Fonds MD. Tout produit excédentaire appartiendra au Fonds MD. Toute insuffisance sera initialement payée au Fonds MD par le gestionnaire, mais le gestionnaire aura le droit de recouvrer ce montant ainsi que les frais engagés pour ce faire et les intérêts s'y rapportant auprès de l'investisseur qui a passé l'ordre.

Après la date d'évaluation pertinente à laquelle des titres d'un Fonds MD sont émis, autrement qu'aux termes d'un programme de prélèvements automatiques, Gestion MD fournira au porteur de titres un relevé écrit indiquant le nombre de titres émis à la date d'évaluation, leur prix de souscription et le nombre total de titres dont il est alors le propriétaire réel. Un certificat attestant la propriété réelle de titres d'un Fonds MD ne sera émis par Gestion financière MD que si le porteur de titres en fait la demande par écrit.

Régimes enregistrés d'épargne-retraite

Les titres des Fonds MD sont des placements admissibles pour les REER. Pour la commodité des investisseurs, des dispositions ont été prises avec la Compagnie Trust Royal pour qu'elle agisse à titre de fiduciaire des REER créés pour les porteurs de titres des Fonds MD conformément à la Loi. La Compagnie Trust Royal prend des mesures pour l'enregistrement de chaque régime d'épargne-retraite en vertu des dispositions de la Loi et, le cas échéant, en vertu des dispositions de la *Loi sur les impôts* (Québec). La Compagnie Trust Royal a le droit de recevoir des honoraires à l'égard de ce service, honoraires qui sont payés par Gestion MD plutôt que par les porteurs de titres. La Compagnie Trust Royal a retenu les services de Gestion MD pour administrer et gérer ces régimes.

Dans la mesure où elles demeurent dans les limites prescrites, les cotisations à un REER versées pendant l'année ou dans les 60 jours par la suite sont déductibles du revenu de cette année-là. À la condition que le REER n'investisse que dans des placements admissibles en vertu de la Loi, le revenu obtenu et les gains en capital réalisés par le REER ne sont généralement pas imposables en vertu de la Loi jusqu'à ce que des retraits soient faits du REER. En général, les montants reçus par un contribuable provenant d'un REER, y compris les montants reçus lorsque le régime prend fin, seront inclus dans le revenu du bénéficiaire aux fins de l'impôt.

Fonds enregistrés de revenu de retraite

Les titres des Fonds MD sont des placements admissibles pour les FERR. Comme c'est le cas pour les REER, des dispositions semblables ont été prises avec la Compagnie Trust Royal pour qu'elle agisse à titre de fiduciaire des FERR créés pour les porteurs de titres des Fonds MD conformément à la Loi et, le cas

échéant, également conformément à la *Loi sur les impôts* (Québec). La Compagnie Trust Royal aura le droit de recevoir des honoraires pour ce service, honoraires qui seront également payés par Gestion MD plutôt que par les porteurs de titres. La Compagnie Trust Royal a retenu les services de Gestion MD pour administrer et gérer ces fonds.

En raison de la nature d'un FERR, la valeur d'un Fonds MD au 31 décembre de chaque année sera utilisée pour calculer les paiements minimaux qui seront versés aux participants au cours de l'année suivante. Ces paiements seront effectués chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou une fois par année, au choix du participant. En général, les montants reçus par le contribuable provenant d'un FERR seront inclus dans le revenu du bénéficiaire.

Régimes enregistrés d'épargne-études

Les titres des Fonds MD des placements admissibles pour les REEE. Pour la commodité des investisseurs, des dispositions ont été prises avec la Compagnie Trust Royal pour qu'elle agisse en qualité de fiduciaire pour les REEE créés pour les porteurs de titres des Fonds MD. Gestion MD agit en qualité de promoteur du REEE MD et, à ce titre, est responsable de l'administration quotidienne et des exigences de déclarations fiscales aux fins de la Loi. La Compagnie Trust Royal a droit à des honoraires en échange de ce service, honoraires qui sont payés par Gestion MD et non par le porteur de titres.

Comptes d'épargne libre d'impôt

Les titres des Fonds MD sont des placements admissibles pour les CELI. Pour la commodité des investisseurs, des dispositions ont été prises avec la Compagnie Trust Royal pour qu'elle agisse en qualité de fiduciaire pour les CELI créés pour les porteurs de titres des Fonds MD. Gestion MD agit en qualité de promoteur du CELI MD et, à ce titre, est responsable de l'administration quotidienne et des exigences de déclarations fiscales aux fins de la Loi. La Compagnie Trust Royal a droit à des honoraires en échange de ce service, honoraires qui sont payés par Gestion MD et non par le porteur de titres.

Autres régimes de revenu à impôt différé

Les titres des Fonds MD sont des placements admissibles pour d'autres régimes de revenu à impôt différé, comme les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »), les régimes de participation différée aux bénéfices (« RPDB »), les comptes de retraite immobilisés, les fonds de revenu viager ou les fonds de revenu de retraite immobilisés.

Programme de prélèvements automatiques

Pour la commodité des porteurs de titres, Gestion MD a mis sur pied un programme de prélèvements automatiques (un « PPA ») pour chaque Fonds MD. Le PPA sera assujéti aux critères de placement minimal indiqués dans la présente notice annuelle. Le PPA prévoit que des retraits mensuels, bimensuels ou trimestriels égaux et réguliers seront prélevés du compte de banque du porteur de titres pour la souscription de titres d'un ou de plusieurs Fonds. Le compte de banque du porteur de titres est débité automatiquement le jour du mois choisi par le porteur de titres (la « date de versement du programme »). Si la date de versement du programme tombe un jour de fin de semaine ou un jour où les banques sont fermées, le prochain jour ouvrable suivant la date de versement du programme sera utilisé. Les souscriptions par un PPA sont investies le jour ouvrable suivant, comme il est décrit à la rubrique « Souscriptions des titres », qui coïncide avec la date de versement du programme ou qui la suit immédiatement. Le porteur de titres qui souhaite souscrire des titres d'un Fonds MD au moyen d'un PPA peut le faire en remplissant le formulaire approprié et en le remettant à Gestion MD. Il n'y a pas de frais pour adhérer à un PPA. Le PPA prendra effet le mois qui suit celui où le formulaire est reçu par Gestion MD.

Cette dernière enverra au porteur de titres par la poste un accusé de réception attestant la date de prise d'effet du PPA et le montant et la fréquence de chaque versement. Il est possible de modifier un PPA ou d'y mettre fin en transmettant à Gestion MD des directives écrites en ce sens au cours du mois précédant la prochaine date de versement du programme.

Les porteurs de titres recevront un relevé au moins chaque trimestre dans lequel seront indiquées toutes les opérations de souscription effectuées aux termes du PPA au cours de ce trimestre (à moins qu'une opération, autre qu'un dépôt aux termes du PPA, n'ait été traitée à l'égard du compte du porteur de titres entre des relevés trimestriels, auquel cas on transmettra par la poste un relevé décrivant les opérations traitées depuis le moment où a été établi le dernier relevé).

Frais à la charge des porteurs de titres

Gestion MD exige des frais à l'égard des comptes enregistrés et non enregistrés MD qui sont transférés en totalité ou en partie à une autre institution financière. Pour obtenir plus de renseignements à l'égard de ces frais de transfert à un compte externe, veuillez vous reporter au prospectus simplifié de la famille des Fonds MD. Des frais d'administration peuvent être imposés à un porteur de titres par le fiduciaire relativement à un compte de régime enregistré d'épargne-retraite autogéré ou autre ou à un compte de fonds enregistré de revenu de retraite autogéré ou autre établi ou utilisé pour détenir des titres d'un Fonds MD. Le montant de ces frais dépendra du fiduciaire choisi par le porteur de titres. Le porteur de titres peut tirer profit des dispositions qui ont été prises avec la Compagnie Trust Royal pour qu'elle agisse à titre de fiduciaire de ces comptes (veuillez vous reporter aux rubriques « Régimes enregistrés d'épargne-retraite », « Fonds enregistrés de revenu de retraite », « Comptes d'épargne libre d'impôt » et « Régimes enregistrés d'épargne-études »). La Compagnie Trust Royal aura le droit de recevoir des honoraires pour ce service, honoraires qui seront payés par Gestion MD plutôt que par les porteurs de titres.

Emploi du produit

Le produit net des souscriptions de titres d'un Fonds MD sera investi conformément aux objectifs de placement du Fonds MD énoncés à la rubrique « Objectifs de placement ».

RACHAT DES TITRES

Généralités

Les titres d'un Fonds MD sont rachetables sur demande, au gré du porteur de titres, en livrant à Gestion MD une demande dans laquelle figure le nombre ou la valeur en dollars des titres à racheter. Les titres rachetés seront évalués à la première date d'évaluation survenant à partir du moment où Gestion MD a reçu à son bureau principal une demande de rachat des titres en question ainsi que tout certificat pouvant avoir été délivré à l'égard de ces titres dûment endossé à des fins de rachat. Les demandes de rachat qui sont reçues au bureau principal de Gestion MD à Ottawa avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'évaluation sont généralement traitées à cette date d'évaluation. Les titres seront rachetés à la valeur liquidative de la série par part de cette série déterminée à la date d'évaluation donnée (veuillez vous reporter à la rubrique « Évaluation des Fonds MD et des titres »). Le prix de rachat ainsi calculé sera payé en monnaie canadienne au porteur inscrit des titres par chèque, ou par dépôt direct lorsqu'il est autorisé, qui sera transmis par la poste ou déposé dans les deux jours ouvrables suivant cette date d'évaluation. Après ces paiements, Gestion MD transmettra par la poste au porteur de titres un relevé écrit indiquant le nombre de titres rachetés à la date d'évaluation, leur prix de rachat et le nombre total de titres alors détenus en propriété réelle par le porteur de titres. Dès l'évaluation des titres rachetés, le porteur de titres cesse d'avoir des droits à l'égard de tels titres (sauf le droit d'en recevoir le paiement), y compris le droit de recevoir toute distribution ou tout dividende. Dès ce paiement, le Fonds MD sera libéré de toute responsabilité envers le porteur de titres

relativement aux titres ainsi rachetés et payés, autre que de toute responsabilité résultant d'un manquement par Gestion financière MD à son devoir de prudence à titre de fiduciaire ou de gestionnaire du Fonds MD. Aucuns frais ne sont imposés au rachat de titres d'un Fonds MD, sauf lorsque les frais de rachat anticipé mentionnés ci-après s'appliquent.

Si tous les documents nécessaires pour traiter la demande de rachat ne sont pas parvenus au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la date à laquelle le prix du titre est déterminé pour l'ordre de rachat, le Fonds MD, dont les titres sont rachetés, sera réputé avoir reçu et accepté à la date d'évaluation suivante une demande de souscription pour un nombre équivalent de titres souscrits. Le montant du produit de rachat sera utilisé pour souscrire les titres du Fonds MD faisant l'objet du rachat. Tout produit excédentaire appartiendra au Fonds MD. Toute insuffisance sera initialement payée au Fonds MD par le gestionnaire, mais le gestionnaire aura le droit de recouvrer ce montant ainsi que les frais engagés pour ce faire et les intérêts s'y rapportant auprès de l'investisseur qui a passé l'ordre.

Gestion financière MD peut, à sa seule appréciation et à son seul jugement, suspendre le droit des porteurs de titres de faire racheter des titres d'un Fonds MD, en suspendre le paiement, ou à l'occasion retarder la date établie aux fins du paiement relatif aux titres rachetés, dans les cas suivants :

- a) les opérations normales sont suspendues à une bourse de valeurs ou d'options canadienne ou étrangère où sont cotés et négociés des titres ou des dérivés visés (selon le cas) qui représentent plus de 50 pour cent de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total d'un Fonds (sans tenir compte du passif), si ces titres ou dérivés visés (selon le cas) ne sont négociés à aucune autre bourse qui constitue une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds;
- b) la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario consent à une telle suspension ou à un tel retard.

En outre, dans les circonstances susmentionnées, Gestion financière MD pourra faire en sorte qu'un Fonds MD paye au prorata les titres rachetés aux porteurs de titres dont elle a reçu la demande de rachat et retarder ou suspendre le paiement de leurs titres restants.

Si Gestion financière MD décide de suspendre ou de retarder le paiement des titres rachetés d'un Fonds MD, elle doit sans délai transmettre un avis de la décision aux commissions des valeurs mobilières ou autres autorités compétentes de chaque province et territoire du Canada et, dans les 10 jours de sa décision, doit en donner avis à chaque porteur de titres du Fonds concerné qui a demandé un rachat.

Programme de retrait systématique

Le porteur de titres d'un Fonds MD peut prendre des dispositions pour instituer un programme de retrait systématique aux termes duquel des titres seront vendus une fois par mois ou par trimestre à la dernière date d'évaluation de la semaine au cours de laquelle le retrait prend effet afin de recevoir un versement périodique régulier d'un montant prédéterminé. Ce versement sera effectué par chèque, ou dépôt direct s'il est autorisé, qui sera transmis par la poste à l'adresse qu'il a indiquée ou déposé au compte qu'il a indiqué dans les deux jours ouvrables de la date d'évaluation. Les retraits effectués en vertu d'un tel programme sont gratuits. On peut, en tout temps, modifier un programme de retrait systématique ou y mettre fin, sans frais, sur demande adressée à Gestion MD.

À la suite d'un retrait effectué aux termes d'un tel programme, Gestion MD enverra au porteur de titres, par la poste, un relevé écrit dans lequel seront indiqués le nombre de titres rachetés à la date d'évaluation, leur prix de rachat et le nombre total de titres dont il a la propriété réelle. Les retraits réguliers effectués en

vertu d'un tel programme qui sont en excédent des dividendes ou des autres distributions et de la plus-value nette du capital peuvent entraîner une diminution ou ultimement l'épuisement de la mise de fonds initiale du porteur de titres.

Privilèges de transfert – Échange

Le porteur de titres qui souhaite transférer la totalité ou une partie de son placement d'un ou de plusieurs Fonds MD à un autre Fonds MD ou à d'autres OPC gérés par Gestion financière MD peut le faire en faisant racheter le nombre approprié de titres et en donnant instruction que le produit de rachat soit utilisé pour souscrire des titres de l'autre Fonds MD ou des autres OPC gérés par Gestion financière MD. Aucuns frais ne sont payables à l'égard de ce privilège de transfert, sauf lorsque les frais de rachat anticipé mentionnés ci-après s'appliquent. Gestion financière MD permet également à un porteur de titres de transférer automatiquement une partie de son placement d'un ou de plusieurs Fonds à un ou plusieurs autres Fonds ou à d'autres OPC qu'elle gère. Dans certaines circonstances, un porteur de titres peut changer la désignation de parts d'une série des Fonds MD pour qu'elles deviennent des parts d'une autre série du même Fonds. Aucuns frais ne sont imposés à l'égard des échanges d'un Fonds contre un autre ou contre un autre fonds de la famille de Fonds MD ou vice versa, sauf dans la mesure où les frais de rachat anticipés décrits ci-après s'appliquent.

Veillez vous reporter aux renseignements figurant à la rubrique « Conséquences fiscales fédérales canadiennes ».

Frais de rachat anticipé

Un placement dans les Fonds se veut un placement à long terme. Une opération à court terme peut occasionner des frais pour les Fonds et leurs investisseurs.

Les porteurs de titres se voient imposer des frais de rachat anticipé correspondant à 2 % du montant racheté ou échangé si le rachat ou l'échange a lieu dans les trente (30) jours de la date de la souscription ou de l'échange des parts ou des actions.

Les frais de rachat anticipé pourraient ne pas s'appliquer aux rachats ou aux échanges :

- visant des parts du Fonds monétaire MD;
- effectués dans le cadre des programmes de retraits systématiques et réguliers;
- lorsque le montant du rachat ou de l'échange est inférieur à 10 000 \$;
- effectués sur la recommandation de votre conseiller financier MD dans le cadre d'un plan financier;
- effectués à la suite d'une conversion de parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds MD.

Nous pouvons, à notre appréciation, rembourser les frais de rachat anticipé en tout temps.

Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et d'empêcher les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront complètement éliminées.

Conversions

Conversions effectuées par vous

Vous pouvez convertir en tout temps vos parts d'une série d'un Fonds MD en parts d'une autre série du même Fonds MD, à condition que vous ayez le droit d'investir dans les parts de la série en question. Veuillez vous reporter à la rubrique « Investisseurs admissibles ».

Si vous détenez des parts de série A du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD et que vous êtes soit un client de Société de fiducie privée MD soit un client de comptes gérés de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD, vous pouvez convertir vos parts de série A en parts de série de fiducie privée. Si vous détenez des parts de série de fiducie privée du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, vous pouvez convertir vos parts de série de fiducie privée en parts de série A.

Conversions effectuées par nous

Si vous détenez des parts de série I, de série F ou de série D d'un Fonds MD et que vous cessez d'être admissible à détenir des parts de série I, de série F ou de série D, respectivement, Gestion financière MD peut, à son gré, convertir vos parts de série I, de série F ou de série D, respectivement, en parts de série A. Veuillez vous reporter à la rubrique « Investisseurs admissibles ».

Si vous détenez des parts de série de fiducie privée du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD et que vous cessez d'être un client de compte géré de Conseils en placement privés MD, une division de Gestion financière MD, Gestion financière MD peut, à son gré, convertir vos parts de série de fiducie privée en parts de série A.

Une conversion (également appelée changement de désignation) de parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds ou Fonds collectif n'entraînera pas, de ce fait, un gain ou une perte en capital.

RESPONSABILITÉ DES ACTIVITÉS D'UN OPC

Gestion des Fonds MD

Aux termes de conventions conclues entre Gestion financière MD et chaque Fonds MD, Gestion financière MD a été nommée gestionnaire des Fonds MD. Les conventions sont collectivement appelées aux présentes, les « conventions de gestion ». Gestion financière MD exécute diverses fonctions se rapportant aux activités de chaque Fonds MD aux termes des conventions de gestion, y compris ce qui suit :

- a) s'occuper de l'administration et de la gestion du Fonds MD, y compris de la tenue des livres et registres du Fonds MD, et exécuter des fonctions administratives comme les services d'évaluation et la tenue des registres des porteurs de titres se rapportant à l'émission, à l'immatriculation et au rachat des titres;
- b) gérer le portefeuille du Fonds MD, y compris retenir les services d'un ou de plusieurs conseillers en placement qui assumeront la responsabilité de la gestion du portefeuille, fourniront des analyses et formuleront des recommandations de placement, prendront des décisions en matière de placement, procéderont à la souscription et à la vente des titres en portefeuille et négocieront les ententes avec les courtiers;
- c) se procurer les services d'un ou de plusieurs dépositaires des titres en portefeuille du Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Dépositaire des titres du portefeuille »);

- d) agir en qualité d'agent chargé de la tenue des registres des porteurs de titres;
- e) fournir le personnel et les services de bureau, de comptabilité et d'administration nécessaires pour l'exploitation efficace du Fonds MD dans ses activités au jour le jour.

La durée initiale de chaque convention de gestion est de trois ans et elle peut être reconduite de deux ans en deux ans, au choix de Gestion financière MD. Aucune convention de gestion ne peut faire l'objet d'une cession, sauf avec l'accord des deux parties. Un Fonds MD peut mettre fin à la convention de gestion qui lui est propre sur un préavis écrit d'au moins 60 jours dans le cas où Gestion financière MD aurait commis un acte frauduleux ou divulgué une information fausse ou trompeuse délibérément en vertu de la convention de gestion, dans le cas d'un manquement persistant de Gestion financière MD dans l'exécution de ses tâches et l'acquittement de ses obligations selon la convention, dans le cas d'une faute de commission ou d'une action fautive continue de Gestion financière MD dans l'exécution de ses tâches selon la convention ou dans le cas où Gestion financière MD fait faillite ou devient insolvable, adopte une résolution pour sa dissolution ou liquidation, fait l'objet d'une ordonnance de dissolution ou fait une cession générale de ses biens au bénéfice de ses créanciers. Gestion financière MD ne peut résilier une convention de gestion pendant qu'elle est en vigueur (sauf que Gestion financière MD peut la résilier par un avis écrit donné au moins 60 jours à l'avance si le Fonds MD décide de mettre fin à la convention de placement correspondante) et devra aviser le Fonds MD au moins six mois à l'avance de son intention de ne pas renouveler une convention de gestion.

Pour connaître la rémunération pour les services fournis par Gestion financière MD aux Fonds, veuillez vous reporter aux renseignements concernant les «Frais de gestion» de la section traitant des renseignements propres aux Fonds MD de la partie B du prospectus simplifié.

Une proposition de modification du mode de calcul des frais de gestion ou d'autres frais qui pourrait entraîner une augmentation des frais facturés à un Fonds MD n'entrera en vigueur que si les porteurs de titres ont reçu un avis préalable écrit d'au moins 60 jours d'une telle modification.

Gestion financière MD acquittera certaines charges d'exploitation des Fonds MD autres que le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, comme les droits perçus par les commissions des valeurs mobilières, les frais d'audit, les frais de garde, tous les frais liés aux prospectus et aux assemblées des porteurs de titres ainsi que les frais de service aux porteurs de titres, y compris les frais de production de documents à l'intention des porteurs de titres, les frais de tenue des registres, les honoraires et frais du CEI ainsi que les frais de service aux Fonds.

Pour ce qui est des honoraires et des frais liés au CEI, chaque membre du CEI reçoit une rémunération annuelle de 16 000 \$ en plus d'un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion et le président du CEI reçoit une rémunération supplémentaire de 5 000 \$, en contrepartie des services fournis.

En contrepartie, Gestion financière MD recevra à l'égard de chaque série de titres émis par les Fonds MD, à l'exception des titres de série I* et du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, les frais d'administration suivants, qui sont assujettis aux taxes applicables, dont la TVH, et sont calculés sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la série d'un Fonds, au lieu d'acquitter certaines charges d'exploitation :

Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD	0,13 %
Fonds d'obligations MD	0,07 %

Fonds d'obligations à court terme MD	0,07 %
Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD	0,13 %
Fonds d'actions MD	0,15 %
Placements d'avenir MD Limitée	0,20 %
Fonds croissance de dividendes MD	0,15 %
Fonds international de croissance MD	0,20 %
Fonds international de valeur MD	0,20 %
Fonds monétaire MD	0,05 %
Fonds d'actions canadiennes MD	0,15 %
Fonds américain de croissance MD	0,15 %
Fonds américain de valeur MD	0,15 %
Fonds stratégique de rendement MD	0,10 %
Fonds d'occasions stratégiques MD	0,10 %
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD	0,07 %
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD	0,20 %
Portefeuille conservateur, Précision MD	0,13 %
Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD	0,13 %
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD	0,13 %
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD	0,13 %
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD	0,13 %
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD	0,13 %

*Les porteurs de titres de série I versent des frais d'administration négociés distincts directement à Gestion financière MD.

Gestion financière MD se réserve le droit de renoncer à une partie ou à la totalité des frais d'administration lorsqu'elle le juge approprié. Les frais d'administration peuvent être modifiés à l'entière appréciation de Gestion financière MD par la remise d'un préavis de 60 jours aux porteurs de parts.

Chacune des séries de titres émis par les Fonds MD est également directement responsable de certains frais d'exploitation, y compris les frais de courtage à l'achat et à la vente de titres faisant partie du portefeuille

de Fonds MD, les frais d'opérations associés à des contrats à terme standardisés et à d'autres dérivés visés que le Fonds MD utilise, l'intérêt payé et les frais d'emprunt engagés par les fonds de temps à autre, les taxes et impôts de toute nature auxquels un Fonds MD est ou pourrait être assujéti et les coûts associés à la conformité aux nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires.

Les frais d'administration sont compris dans le calcul du ratio des frais de gestion (« RFG »), selon la définition de ce terme dans le Glossaire du prospectus simplifié de chaque Fonds MD.

Le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD paient l'ensemble des frais d'exploitation, comme l'autorisent les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les visant, respectivement. Les frais d'exploitation comprennent les frais de courtage à l'achat et à la vente de titres, les droits des commissions des valeurs mobilières, les frais d'opérations associés à des contrats à terme standardisés et à d'autres dérivés visés, les frais d'audit, les taxes de vente, les frais de garde, les honoraires et frais du CEI, les taxes et impôts, les frais d'émission, tous les frais liés aux prospectus et aux assemblées des porteurs de titres et les frais de service aux porteurs de titres, y compris la préparation de rapports destinés aux porteurs de titres et la tenue des registres, ainsi que les frais de service aux Fonds.

Les frais d'exploitation reliés au Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et au Fonds collectif d'actions américaines GPPMD dans leur ensemble sont répartis, au prorata, entre les séries de parts du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD auxquels ils se rapportent. Le gestionnaire peut en tout temps renoncer aux frais d'exploitation dont le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD ou le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD est responsable ou les prendre en charge. La décision de prendre des frais en charge ou d'y renoncer est révisée chaque année et elle est prise à l'appréciation du gestionnaire, sans avis aux porteurs de titres.

Administrateurs et dirigeants de Gestion financière MD

Gestion financière MD est située au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7, son site Web est le www.mdm.ca/fr et son numéro de téléphone, le 1 800 267-2332.

On trouvera ci-après les nom et lieu de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de Gestion financière MD ainsi que leurs principales fonctions, au cours des cinq dernières années :

NOM ET

LIEU DE RÉSIDENCE

POSTES OCCUPÉS

PRINCIPALES FONCTIONS

Brian Peters
Ottawa (Ontario)

Administrateur,
président, chef de la
direction et personne
désignée responsable

Chef de la direction, président et personne désignée responsable, Gestion MD Limitée et Gestion financière MD.

John F. Riviere
Ancaster (Ontario)

Chef des finances

Chef des finances, Placements d'avenir MD Limitée et Gestion financière MD.

Diane Woollard
Ottawa (Ontario)

Secrétaire,
vice-présidente,
Conformité, affaires
juridiques et
gouvernance, chef de
la conformité, chef de
la protection des
renseignements
personnels et chef de

Vice-présidente, Conformité, affaires juridiques et gouvernance et chef de la conformité, Gestion financière MD inc., depuis mars 2015; chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, Gestion MD Limitée et Gestion financière MD inc., depuis mars 2015; chef de la protection des renseignements personnels, Placements d'avenir MD Limitée, depuis décembre 2014; chef de la protection des renseignements personnels, Gestion financière MD inc., depuis mars

<u>NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
	la lutte contre le blanchiment d'argent	2014; chef de la protection des renseignements personnels, Gestion MD Limitée, depuis septembre 2014.
Daniel Labonté Gatineau (Québec)	Administrateur	Vice-président directeur, Gestion financière MD inc., de juillet 2009 à octobre 2018; vice-président, Gestion MD Limitée, de 2008 à janvier 2016; vice-président, Gestion financière MD inc., de mars 2013 à janvier 2016.
Mike Gassewitz Ottawa (Ontario)	Administrateur	Président et chef de la direction, Placements d'avenir MD Limitée, depuis juin 2017; vice-président directeur, Gestion financière MD inc., de mars 2013 à octobre 2018.
Glen Gowland Toronto (Ontario)	Administrateur	Président de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.; premier vice-président, Gestion d'actifs, Banque Scotia.
Alex Besharat Toronto (Ontario)	Administrateur, président du conseil	Premier vice-président et chef, Gestion de patrimoine canadien, Banque Scotia, depuis 2017; premier vice-président, Scotia Gestion de patrimoine Canada, de 2015 à 2017; directeur général et chef, Courtage de plein exercice, ScotiaMcLeod, de 2014 à 2015; directeur régional, ScotiaMcLeod, de 2011 à 2014.
Craig Gilchrist Toronto (Ontario)	Administrateur	Directeur général et vice-président, chef des placements, Scotia Gestion de patrimoine, Banque Scotia.
Erin Griffiths Toronto (Ontario)	Administratrice	Directrice générale et chef, Courtage mondial en ligne, Banque Scotia, depuis 2017; administratrice, Groupe produits et services, ScotiaMcLeod, de 2013 à 2017.

Administrateurs et dirigeants de Placements d'avenir MD Limitée

On trouvera ci-après les nom et lieu de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de Placements d'avenir MD Limitée ainsi que leurs principales fonctions, au cours des cinq dernières années :

<u>NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Mike Gassewitz Ottawa (Ontario)	Administrateur, président et chef de la direction	Président et chef de la direction, Placements d'avenir MD Limitée, depuis juin 2017; vice-président directeur, Gestion financière MD inc., de mars 2013 à octobre 2018.
John F. Riviere Ancaster (Ontario)	Chef des finances	Chef des finances, Placements d'avenir MD Limitée et Gestion financière MD inc., depuis septembre 2012.

<u>NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Diane Woollard Ottawa (Ontario)	Secrétaire	Vice-présidente, Affaires juridiques et gouvernance, et chef de la conformité, Gestion financière MD inc., depuis mars 2015; chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, Gestion MD Limitée et Gestion financière MD inc., depuis mars 2015; chef de la protection des renseignements personnels, Placements d'avenir MD Limitée, depuis décembre 2014; chef de la protection des renseignements personnels, Gestion financière MD inc., depuis mars 2014; chef de la protection des renseignements personnels, Gestion MD Limitée, depuis septembre 2014.
John Pereira Richmond Hill (Ontario)	Administrateur	Premier vice-président et chef de l'exploitation, Gestion de patrimoine mondiale, Banque Scotia.
Neil Macdonald Toronto (Ontario)	Administrateur	Directeur général, Gestion d'actifs canadienne, Gestion de patrimoine mondiale, Banque Scotia.
Craig Gilchrist Toronto (Ontario)	Administrateur	Chef des placements, Scotia Gestion de patrimoine, depuis 2018, directeur général, Groupe d'arbitrage et de mandats de rendement absolu, de 2013 à 2018.
George Vasic Toronto (Ontario)	Administrateur et président du conseil	Administrateur et président du conseil, Placements d'avenir MD Limitée, depuis juillet 2016.
Frank Penny Toronto (Ontario)	Administrateur	Président de Clover Administration Inc. depuis mai 1993.

Les administrateurs et les membres de la haute direction sont responsables des affaires de ce Fonds MD. Placements d'avenir MD Limitée a conclu une convention de gestion avec Gestion financière MD qui fournit tous les services généraux d'administration et de gestion dont ce Fonds MD a besoin. Les administrateurs surveillent ces services d'administration et de gestion.

Comité d'examen indépendant

La composition du CEI a changé le 3 octobre 2018 à la suite du changement de contrôle du gestionnaire. Les membres actuels du CEI sont Carol S. Perry (présidente), Simon Hitzig, Jennifer L. Witterick, Stephen Griggs et Heather Hunter, tous indépendants du gestionnaire.

Avant de régler toute question de conflit d'intérêts ou toute autre question que le gestionnaire doit, selon les lois sur les valeurs mobilières, soumettre au CEI, le gestionnaire est tenu d'élaborer les politiques et procédures qu'il doit suivre à l'égard de ces questions ou types de questions compte tenu de ses tâches suivant les lois sur les valeurs mobilières, et présenter au CEI ces politiques et procédures afin qu'il les examine et fasse ses suggestions.

Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts ayant trait aux activités des Fonds MD. Le gestionnaire ne peut effectuer aucune des opérations proposées suivantes sans l'approbation du CEI :

- une opération de souscription ou de vente de titres de tout émetteur avec un autre fonds d'investissement que le gestionnaire ou un membre de son groupe gère;
- un placement dans un titre d'un émetteur lié au Fonds, au gestionnaire ou à une entité liée au gestionnaire, ou la conservation de pareil placement;
- un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur souscrits par une entité liée au gestionnaire;
- un changement d'auditeurs du Fonds;
- la réorganisation du Fonds avec un autre organisme de placement collectif ou le transfert de ses actifs à pareil organisme.

Avant que le gestionnaire ne puisse régler une question qui a trait à tout Fonds MD et qui donne lieu à un conflit d'intérêts (sauf les questions mentionnées précédemment), le CEI doit présenter une recommandation au gestionnaire quant à la question de savoir si la mesure proposée donnera lieu à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds MD. Le gestionnaire doit tenir compte de la recommandation du CEI et, si le gestionnaire a l'intention de régler la question, dans les cas où le CEI n'a pas donné une recommandation favorable, le gestionnaire doit aviser le CEI par écrit de son intention avant de prendre la mesure. Dans ce cas, le CEI peut demander au gestionnaire d'aviser les porteurs de titres des Fonds MD de sa décision.

Au sujet des questions de conflit d'intérêts récurrentes, le CEI peut remettre au gestionnaire des directives permanentes. Annuellement, le gestionnaire doit présenter un compte rendu au CEI décrivant chaque cas à l'égard duquel il a agi conformément aux directives permanentes.

Le CEI sera composé de personnes qui sont indépendantes du gestionnaire, du Fonds et des entités liées au gestionnaire. Le CEI a adopté une charte écrite qui comprend son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, ainsi que les politiques et procédures qu'il suivra dans l'exercice de ses fonctions.

Conventions de conseils en placement

Conseillers en placement et rôle de Gestion financière MD

Le ou les conseillers en placement de chaque Fonds MD s'occupent des activités et des recherches ayant trait aux placements pour le portefeuille des Fonds. Gestion financière MD choisit un ou plusieurs conseillers en placement pour gérer chaque Fonds MD. Nous nous fondons principalement sur notre recherche pour choisir les conseillers en placement. Nous procédons à une évaluation quantitative et qualitative des compétences et des résultats des conseillers en placement en gestion d'actifs en fonction de catégories d'actifs, de stratégies de placement et de styles de placement précis. Lorsque nous faisons appel à plus d'un conseiller en placement, nous veillons à jumeler des conseillers en placement qui emploient des styles complémentaires pour la même catégorie d'actifs. Chaque conseiller en placement dispose de toute la latitude voulue pour l'achat ou la vente des titres en portefeuille compris dans le segment du Fonds MD qui lui est confié, mais doit le faire selon les objectifs, les restrictions et les politiques en matière de placement de chaque Fonds MD. Gestion financière MD peut également imposer à un conseiller en placement des contraintes particulières dont ce dernier doit tenir compte lorsqu'il exerce ses activités. Gestion financière MD surveille régulièrement tous les conseillers en placement et peut, dans des cas particuliers, donner des directives sur la sélection de titres particuliers. Nous pouvons retirer les services des conseillers en placement et y mettre fin en tout temps. Même si la plupart des décisions associées à l'achat ou à la vente de titres pour les Fonds MD sont prises par les conseillers en placement, nous pouvons

à l'occasion donner des directives sur l'achat ou la vente de tels titres. Pour prendre un exemple parmi d'autres cas possibles, lorsque nous mettons fin aux services d'un conseiller en placement, nous pouvons assurer la transition entre l'ancien conseiller en placement et le ou les nouveaux conseillers en placement et, au besoin, la gestion provisoire du portefeuille. Nous pouvons également acheter ou vendre des titres directement au nom des Fonds MD.

Dans certaines circonstances, Gestion financière MD pourrait gérer les actifs des portefeuilles des Fonds MD.

Le gestionnaire a retenu les services des conseillers en placement suivants pour qu'ils offrent des services de gestion et de conseils en placement au Fonds MD concerné, ce qui comprend la prise de décisions en matière de placements et l'exécution d'opérations sur les titres en portefeuille.

Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD

Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Hillsdale Investment Management Inc., 1 First Canadian Place, 100 King Street West, Suite 5900, C.P. 477, Toronto (Ontario) M5X 1E4, à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Jarislawsky, Fraser Limitée, 20 Queen Street W., Suite 3100, Toronto (Ontario) M5H 3R3, à titre de conseiller en placement pour ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion de placements Manuvie limitée, 200 Bloor Street East, NT-5, Toronto (Ontario) M4W 1E5, de Manulife Investment Management (US) LLC, 197 Clarendon Street, Boston (Massachusetts), États-Unis, 02116, de Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, 16F, Lee Garden One, 33 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong et de Manulife Investment Management (Europe), One London Wall, Londres, Angleterre, EC2Y5EA, au Royaume-Uni, à titre de conseillers en placement de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1 Adelaide Street East, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5C 2V9, à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion de portefeuille Triasima inc. 1200-1555, rue Peel, Montréal (Québec) H3A 3L8, à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 2 juin 2010, Gestion financière MD a retenu les services de Walter Scott & Partners Limited, One Charlotte Square, Édimbourg, Écosse, EH2 4DZ, au Royaume-Uni, pour agir à titre de conseiller en placement pour les titres autres que nord-américains de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 1^{er} novembre 2010, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion d'actifs CIBC inc., 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5, à titre de conseiller en placement pour les monnaies étrangères et une partie des réserves de liquidités de ce Fonds MD.

Fonds d'obligations MD

Aux termes d'une entente datée du 10 mai 2018, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion de placements Manuvie limitée, 200 Bloor Street East, NT-5, Toronto (Ontario) M4W 1E5, de Manulife Investment Management (US) LLC, 197 Clarendon Street, Boston (Massachusetts), États-Unis, 02116, de Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, 16F, Lee Garden One, 33 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong et de Manulife Investment Management (Europe), One London Wall, Londres, Angleterre, EC2Y5EA, au Royaume-Uni, et aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1 Adelaide Street East, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5C 2V9, à titre de conseillers en placement de ce Fonds MD.

Fonds d'obligations à court terme MD

Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1 Adelaide Street East, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5C 2V9 et aux termes d'une entente datée du 10 mai 2018, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion de placements Manuvie limitée, 200 Bloor Street East, NT-5, Toronto (Ontario) M4W 1E5, de Manulife Investment Management (US) LLC, 197 Clarendon Street, Boston (Massachusetts), États-Unis, 02116, de Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, 16F, Lee Garden One, 33 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong et de Manulife Investment Management (Europe), One London Wall, Londres, Angleterre, EC2Y5EA, au Royaume-Uni.

Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD

Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1 Adelaide Street East, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5C 2V9 à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Placements Montrusco Bolton inc., 1501, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 3M8, à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion d'actifs CIBC inc. de Toronto (Ontario), à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 10 mai 2018, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion de placements Manuvie limitée, 200 Bloor Street East, NT-5, Toronto (Ontario) M4W 1E5, de Manulife Investment Management (US) LLC, 197 Clarendon Street, Boston (Massachusetts), États-Unis, 02116, de Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, 16F, Lee Garden One, 33 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong et de Manulife Investment Management (Europe), One London Wall, Londres, Angleterre, EC2Y5EA, au Royaume-Uni, à titre de conseillers en placement de ce Fonds MD.

Fonds d'actions MD

Les services des conseillers en placement suivants ont été retenus pour ce Fonds à l'égard des titres canadiens aux termes d'ententes portant les dates qui suivent : Hillsdale Investment Management Inc., 1 First Canadian Place, 100 King Street West, Suite 5900, C.P. 477, Toronto (Ontario) M5X 1E4, aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019; Gestion de portefeuille Triasima inc., 1200-1555, rue Peel, Montréal (Québec) H3A 3L8, aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019.

Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée, 20 Queen Street West, Suite 3100, Toronto (Ontario) M5H 3R3, à titre conseiller en actions canadiennes et étrangères pour le Fonds MD.

Conformément à une entente datée du 19 mai 2015, Gestion financière MD a retenu les services de Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC, 2200 Ross Avenue, 31st Floor, Dallas (Texas), États-Unis 75201, à titre de conseiller en placement pour les titres de capitaux propres étrangers du Fonds d'actions MD.

De plus, les conseillers en placement suivants gèrent également les titres de capitaux propres étrangers du Fonds d'actions MD : conformément à une entente datée du 16 septembre 2011, Fiduciary Management Inc., de Milwaukee (Wisconsin), aux États-Unis; conformément à une entente datée du 19 septembre 2011, LSV Asset Management Inc., de Chicago (Illinois), aux États-Unis; et conformément à une entente datée du 19 septembre 2011, EARNEST Partners LLC, d'Atlanta (Géorgie), aux États-Unis.

Aux termes d'une entente datée du 1^{er} novembre 2010, les services de Gestion d'actifs CIBC inc., 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5, ont été retenus à titre de

conseiller en placement responsable des monnaies étrangères et d'une partie des réserves de liquidités de ce Fonds.

Placements d'avenir MD Limitée

Gestion financière MD a retenu les services des conseillers en placement suivants pour ce Fonds MD : Jarislowsky, Fraser Limitée, 20 Queen Street West, Suite 3100, Toronto (Ontario) M5H 3R3, aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019; Walter Scott & Partners Limited, One Charlotte Square, Édimbourg, Écosse, EH2 4DZ, au Royaume-Uni, aux termes d'une entente datée du 27 août 2003; et Gestion d'actifs CIBC inc., 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5, aux termes d'une entente datée du 1^{er} novembre 2010 (à l'égard des monnaies étrangères et des réserves de liquidités).

Fonds croissance de dividendes MD

Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, le gestionnaire a retenu les services de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1 Adelaide Street East, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5C 2V9, à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 23 mars 2016, le gestionnaire a retenu les services de Placements Monrusco Bolton inc., 1501, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 3M8, à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD. Aux termes d'une entente datée du 1^{er} novembre 2010, dans sa version modifiée, le gestionnaire a retenu les services de Gestion d'actifs CIBC inc., 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5 (à l'égard des monnaies étrangères et des réserves de liquidités), à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD.

Fonds international de croissance MD

Gestion financière MD inc. a retenu les services des conseillers en placement suivants pour ce Fonds MD : aux termes d'ententes datées du 26 novembre 2015 et du 27 novembre 2015, respectivement, Gestion de Placements Mawer Ltée, 600, 517 – 10th Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2R 0A8 et Walter Scott & Partners Limited, One Charlotte Square, Édimbourg, en Écosse, EH2 4DZ, au Royaume-Uni pour obtenir des conseils sur les titres de capitaux propres partout dans le monde (à l'exclusion de l'Amérique du Nord); et aux termes d'une entente datée du 1^{er} novembre 2010, Gestion d'actifs CIBC inc., 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5 (à l'égard des monnaies étrangères et des réserves de liquidités).

Fonds international de valeur MD

Gestion financière MD a retenu les services des conseillers en placement suivants pour ce Fonds MD : Jarislowsky, Fraser Limitée, 20 Queen Street West, Suite 3100, Toronto (Ontario) M5H 3R3, aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019; Gestion d'actifs CIBC inc., 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5, aux termes d'une entente datée du 1^{er} novembre 2010 (à l'égard des monnaies étrangères et des réserves de liquidités); EARNEST Partners LLC, 1180 Peachtree Street, Suite 2300, Atlanta (Géorgie), États-Unis, 30309 et LSV Asset Management, 155 North Wacker Drive, Suite 4600, Chicago (Illinois), États-Unis, 60606, aux termes d'ententes datées du 19 septembre 2011.

Fonds monétaire MD

Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1 Adelaide Street East, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5C 2V9, afin que cette dernière fournisse des services de conseils en placement à ce Fonds MD.

Fonds d'actions canadiennes MD

Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Jarislowsky, Fraser Limitée, 20 Queen Street West, Suite 3100, Toronto (Ontario) M5H 3R3, à titre de conseiller en placement pour du Fonds d'actions canadiennes MD; aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion de portefeuille Triasima inc., 1200-1555, rue Peel, Montréal (Québec) H3A 3L8, à titre de conseiller en placement du Fonds d'actions canadiennes MD; aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Gestion financière MD a retenu les services de Hillsdale Investment Management Inc., 100 Wellington Street West, Toronto (Ontario), à titre de conseiller en placement du Fonds d'actions canadiennes MD.

Fonds américain de croissance MD

Gestion financière MD a retenu les services des conseillers en placement suivants pour ce Fonds MD : aux termes d'une entente datée du 21 avril 2016, Janus Capital Management LLC, de Denver (Colorado), aux États-Unis; aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Jensen Investment Management Inc., de Lake Oswego (Oregon), aux États-Unis; aux termes d'une entente datée du 1^{er} novembre 2010, Gestion d'actifs CIBC inc., de Montréal (Québec) (à l'égard des monnaies étrangères et des réserves de liquidités).

Fonds américain de valeur MD

Gestion financière MD a retenu les services des conseillers en placement suivants pour ce Fonds MD : aux termes d'une entente datée du 1^{er} novembre 2010, Gestion d'actifs CIBC inc., 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5 (à l'égard des monnaies étrangères et des réserves de liquidités); aux termes d'une entente datée du 16 septembre 2011, Fiduciary Management Inc., de Milwaukee (Wisconsin), aux États-Unis; et aux termes d'une entente datée du 19 mai 2015, Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC, 2200 Ross Avenue, 31st Floor, Dallas (Texas), États-Unis 75201.

Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD

Aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Gestion financière MD a retenu les services de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1 Adelaide Street East, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5C 2V9, à titre de conseiller en placement de ce Fonds MD.

Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

Gestion financière MD a retenu les services des conseillers en placement suivants pour le Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD : aux termes d'une entente datée du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée, 20 Queen Street West, Suite 3100, Toronto (Ontario) M5H 3R3, aux termes d'une entente datée du 26 mai 2016, Comgest Asset Management International Limited, 2 Grand Canal Square, Dublin, en Irlande et aux termes d'une entente datée du 26 mai 2016, Gestion d'actifs CIBC inc., 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5 (à l'égard des réserves de liquidités et des positions sur devises).

Fonds stratégique de rendement MD, Fonds d'occasions stratégiques MD, Portefeuille conservateur, Précision MD, Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD, Portefeuille de croissance maximale, Précision MD

Le gestionnaire agit à titre de conseiller en placement pour ces Fonds MD.

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD

Gestion financière MD a retenu les services des conseillers en placement suivants aux dates indiquées ci-après pour ce Fonds MD : aux termes d'ententes datées du 13 juin 2019, Jarislowsky, Fraser Limitée, 20 Queen Street West, Suite 3100, Toronto (Ontario) M5H 3R3 et Gestion de portefeuille Triasima inc., 1200-1555, rue Peel, Montréal (Québec) H3A 3L8; aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Hillsdale Investment Management Inc., 100 Wellington Street West, Toronto (Ontario).

Fonds collectif d'actions américaines GPPMD

Gestion financière MD a retenu les services des conseillers en placement suivants pour ce Fonds MD : aux termes d'une entente datée du 21 avril 2016, Janus Capital Management LLC de Denver (Colorado) aux États-Unis; aux termes d'une entente datée du 2 juin 2010, Jensen Investment Management Inc. de Lake Oswego (Oregon), aux États-Unis; aux termes d'une entente datée du 1^{er} novembre 2010, Gestion d'actifs CIBC inc., de Montréal (Québec) (à l'égard des monnaies étrangères et des réserves de liquidités); aux termes d'une entente datée du 16 septembre 2011, Fiduciary Management Inc., de Milwaukee (Wisconsin), aux États-Unis; et aux termes d'une entente datée du 19 mai 2015, Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC, 2200 Ross Avenue, 31st Floor, Dallas (Texas), États-Unis 75201.

Autres renseignements au sujet des conventions de conseils en placement

Walter Scott & Partners Limited, conseiller en placement du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, de Placements d'avenir MD Limitée et du Fonds international de croissance MD, est une société résidant à Édimbourg, en Écosse.

Comgest Asset Management International Limited, conseiller en placement du Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD, est une société résidant à Dublin, en Irlande.

Janus Capital Management LLC, conseiller en placement du Fonds américain de croissance MD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, est une société résidant à Denver (Colorado), aux États-Unis.

LSV Asset Management, conseiller en placement du Fonds d'actions MD et du Fonds international de valeur MD, est une société résidant à Chicago (Illinois), aux États-Unis.

EARNEST Partners LLC, conseiller en placement du Fonds d'actions MD et du Fonds international de valeur MD, est une société résidant à Atlanta (Géorgie), aux États-Unis.

Jensen Investment Management Inc., conseiller en placement du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD et du Fonds américain de croissance MD, est une société résidant à Lake Oswego (Oregon), aux États-Unis.

Fiduciary Management Inc., conseiller en placement du Fonds d'actions MD, du Fonds américain de valeur MD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, est une société résidant à Milwaukee (Wisconsin), aux États-Unis.

Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC, conseiller en placement du Fonds d'actions MD, du Fonds américain de valeur MD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, est une société à responsabilité limitée résidant à Dallas (Texas), aux États-Unis.

Manulife Investment Management (US) LLC, conseiller en placement du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'obligations MD, du Fonds d'obligations à court terme MD, du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD et du Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD, est une société résidant à Boston (Massachusetts), aux États-Unis.

Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, conseiller en placement du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'obligations MD, du Fonds d'obligations à court terme MD, du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD et du Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD, est une société résidant à Causeway Bay, à Hong Kong.

Manulife Investment Management (Europe) Limited, conseiller en placement du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'obligations MD, du Fonds d'obligations à court terme MD, du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD et du Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD, est une société résidant à One London Wall, Londres, Angleterre, EC2Y5EA, au Royaume-Uni.

En raison de leur lieu de résidence, ces conseillers ne sont pas assujettis aux diverses exigences contenues dans la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) applicables aux conseillers résidant dans la province d'Ontario. Les nom et adresse du représentant aux fins de la signification des procédures pour chacun de ces conseillers en placement s'établissent comme suit :

Conseiller	Représentant aux fins de la signification
Walter Scott & Partners LLP	Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L, Bay Adelaide Centre, East Tower, 22 Adelaide Street West, Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3
Jensen Investment Management Inc.	Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L, Bay Adelaide Centre, East Tower, 22 Adelaide Street West, Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3
Janus Capital Management LLC	Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L, Bay Adelaide Centre, East Tower, 22 Adelaide Street West, Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3
Fiduciary Management Inc.	Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L, Bay Adelaide Centre, East Tower, 22 Adelaide Street West, Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3
LSV Asset Management	Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L., s.r.l., Suite 1600, 100 King Street West, Toronto (Ontario) Canada M5X 1G5
EARNEST Partners LLC	Davis S.E.N.C.R.L., s.r.l., 1 First Canadian Place, Suite 6000, P.O. Box 367, 100 King Street West, Toronto (Ontario) Canada M5X 1E2
Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC	Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., avocats, 5300 Commerce Court West, 199 Bay Street, Toronto (Ontario) M5L 1B9

Conseiller	Représentant aux fins de la signification
Manulife Investment Management (US) LLC	Gestion de placements Manuvie limitée, 200 Bloor Street East, NT-5, Toronto (Ontario) M4W 1E5
Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited	Gestion de placements Manuvie limitée, 200 Bloor Street East, NT-5, Toronto (Ontario) M4W 1E5
Manulife Investment Management (Europe) Limited	Gestion de placements Manuvie limitée, 200 Bloor Street East, NT-5, Toronto (Ontario) M4W 1E5
Comgest Asset Management International Limited	Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L, Bay Adelaide Centre, East Tower, 22 Adelaide Street West, Toronto (Ontario) Canada M5H 4E3

L'exécution de droits à l'encontre d'un conseiller en placement résidant à l'extérieur du Canada pourrait être compromise en raison de ce lieu de résidence à l'étranger et du fait qu'une Partie Importante des actifs de ce conseiller est située à l'extérieur du Canada.

Aux termes de chacune de ces conventions de conseils en placement, le conseiller en placement assume la responsabilité de la gestion du portefeuille de placement du Fonds en question (ou d'une partie de celui-ci), procède à des analyses et fait des recommandations de placements, prend des décisions de placement et est responsable des souscriptions et des ventes dans le portefeuille de placement et des ententes de courtage. Les décisions quotidiennes en matière de placement prises par les conseillers en placement ne sont pas soumises à l'approbation du gestionnaire. Chaque conseiller en placement reçoit pour ces services des honoraires versés par le gestionnaire plutôt que par le Fonds concerné. Les services ainsi offerts sont examinés périodiquement par le gestionnaire. Cependant, le gestionnaire demeure pleinement responsable de la gestion des portefeuilles de placement des Fonds MD et des conseils offerts par les conseillers en placement.

Gestion financière MD

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par l'équipe de placement de Gestion financière MD, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective des portefeuilles du Portefeuille conservateur, Précision MD, du Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, du Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, du Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD, du Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, du Portefeuille de croissance maximale, Précision MD, du Fonds stratégique de rendement MD, du Fonds d'occasions stratégiques MD et des portefeuilles des autres Fonds MD, selon le cas :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Craig Maddock, analyste financier agréé, analyste financier agréé, planificateur financier agréé, M.B.A.	Vice-président de la gestion des placements et gestionnaire de portefeuille principal	Vice-président de la gestion des placements et gestionnaire de portefeuille principal depuis 2013; auparavant, vice-président de la gestion des placements depuis 2008.

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Patrick Ercolano, M.B.A., analyste financier agréé	Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille, Gestion financière MD inc., depuis 2016; auparavant, gestionnaire de placement, Gestion financière MD de 2015 à 2016; gestionnaire de portefeuille, Global Tactical Alpha, Alberta Investment Management Co. de 2014 à 2015; gestionnaire/directeur principal, Alberta Investment Management Co. de 2012 à 2014.
Ian Taylor, analyste financier agréé	Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille, Gestion financière MD inc., depuis 2014; auparavant, analyste en placements principal, Gestion financière MD inc. de 2013 à 2014; analyste en placements, Gestion financière MD inc. de 2011 à 2013.
Wesley Blight, analyste financier agréé, CIM, FICVM	Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille, Gestion financière MD inc., depuis 2013; auparavant, analyste en placements principal depuis 2010.

Fiduciary Management Inc.

On trouvera ci-après les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par l'équipe de Fiduciary Management Inc., ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective des portefeuilles du Fonds d'actions MD, du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD et du Fonds américain de valeur MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Patrick J. English, analyste financier agréé	Président du conseil, chef de la direction et chef des placements	Est entré au service de Fiduciary en 1986.
John S. Brandser	Président, chef de l'exploitation et chef de la conformité	Est entré au service de Fiduciary en 1995.
Jonathan T. Bloom, analyste financier agréé	Analyste de recherche	Est entré au service de Fiduciary en 2010.

LSV Asset Management

On trouvera ci-après les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par l'équipe de LSV Asset Management, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective des portefeuilles du Fonds d'actions MD et du Fonds international de valeur MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Josef Lakonishok	Chef de la direction, chef des placements, associé et gestionnaire de portefeuille	Associé et gestionnaire de portefeuille depuis 1994.
Menno Vermeulen, analyste financier agréé	Associé et gestionnaire de portefeuille	Associé depuis 1998, gestionnaire de portefeuille et analyste depuis 1995.
Puneet Mansharamani, analyste financier agréé	Associé et gestionnaire de portefeuille	Associé et gestionnaire de portefeuille depuis 2006.
Greg Sleight	Associé et gestionnaire de portefeuille	Associé depuis 2012, analyste depuis 2006 et gestionnaire de portefeuille depuis 2014.
Guy Lakonishok	Associé et gestionnaire de portefeuille	Associé depuis 2013, analyste depuis 2009 et gestionnaire de portefeuille depuis 2014.

EARNEST Partners LLC

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la personne employée par l'équipe de placement EARNEST Partners LLC, ou qui entretient des liens avec celle-ci, et qui est principalement responsable de la gestion quotidienne de sa part des portefeuilles du Fonds d'actions MD et du Fonds international de valeur MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Paul E. Viera	Chef des placements	Chef des placements depuis 1998.

Comgest Asset Management International Limited

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Comgest Asset Management International Limited, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective du Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Charles Biderman	Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille depuis 2006.

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Wojciech Stanislawski	Gestionnaire de portefeuille et directeur de l'équipe des titres des marchés mondiaux émergents	Gestionnaire de portefeuille depuis 1999.
Emil Wolter	Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille depuis 2012; auparavant, Stratège en chef, actions asiatiques, auprès de la Royal Bank of Scotland et de Macquarie.

Jensen Investment Management Inc.

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Jensen Investment Management Inc., 5300 Meadows Road, Suite 250, Lake Oswego, Oregon 97035, États-Unis, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective des portefeuilles du Fonds américain de croissance MD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Rob McIver	Président; administrateur général; gestionnaire de portefeuille	Président et administrateur général depuis 2007; auparavant, directeur de l'exploitation de 2004 à 2009.
Eric Schoenstein	Administrateur général; président du comité des placements; gestionnaire de portefeuille	Président du comité des placements depuis 2013; directeur de l'analyse commerciale de 2002 à 2013.
Alan Bond	Administrateur général; vice-président du comité des placements; gestionnaire de portefeuille	Est entré au service de Jensen en 2007.

Janus Capital Management LLC

On trouvera ci-après les nom, poste et Principales fonctions pour les cinq dernières années de la personne employée par Janus Capital Management LLC, ou qui entretient des liens avec celle-ci, et qui est principalement responsable de la gestion quotidienne de sa part des portefeuilles du Fonds américain de croissance MD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Marc Pinto	Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Gestionnaire de portefeuille principal et/ou cogestionnaire de portefeuille depuis 2010.

Gestion de placements Manuvie limitée

On trouvera ci-après les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Gestion de placements Manuvie limitée, 200 Bloor Street East, NT5, Toronto (Ontario) M4W 1E5, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective du Fonds d'obligations MD, du Fonds d'obligations à court terme MD et du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Alan Wicks	Directeur général principal et gestionnaire de portefeuille principal	Entretient des liens avec le conseiller en valeurs à titre de gestionnaire de portefeuille principal depuis 1996.
Prakash Chaudhari	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	Entretient des liens avec le conseiller en valeurs à titre de gestionnaire de portefeuille depuis 2000.
Duncan Anderson	Directeur général principal et gestionnaire de portefeuille	Entretient des liens avec le conseiller en valeurs à titre de gestionnaire de portefeuille depuis 2002.
Terry Carr	Directeur général principal et chef, Titres à revenu fixe canadiens	Entretient des liens avec le conseiller en valeurs à titre de gestionnaire de portefeuille principal depuis 2002.
Hosen Marjaee	Directeur général principal et gestionnaire de portefeuille principal	Entretient des liens avec la société à titre de gestionnaire de portefeuille principal depuis 2005.

Manulife Investment Management (US) LLC

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Manulife Investment Management (US) LLC, 197 Clarendon Street, Boston (Massachusetts) États-Unis 02116, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'obligations MD, du Fonds d'obligations à court terme MD et du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Dan Janis	Directeur général principal et gestionnaire de portefeuille principal	Entretient des liens avec la société à titre de gestionnaire de portefeuille principal depuis 1999.
Tom Goggins	Directeur général principal et gestionnaire de portefeuille principal	Entretient des liens avec la société à titre de gestionnaire de portefeuille principal depuis 1995.

Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la personne employée par Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, 16F, Lee Garden One, 33 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong, ou qui entretient des liens avec celle-ci, et qui est principalement responsable de la gestion quotidienne de sa part du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'obligations MD, du Fonds d'obligations à court terme MD et du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Kisoo Park	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	Entretient des liens avec la société à titre de gestionnaire de portefeuille depuis 2011.

Manulife Investment Management (Europe) Limited

On trouvera ci-dessous les nom, poste et principales fonctions pour les cinq dernières années de la personne employée par Manulife Investment Management (Europe) Limited, One London Wall, EC2Y5A, Londres, Angleterre, Royaume-Uni ou qui entretient des liens avec celle-ci, et qui est principalement responsable de la gestion quotidienne de sa part du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'obligations MD, du Fonds d'obligations à court terme MD et du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Christopher Chapman	Gestionnaire de portefeuille	Entretient des liens avec la société depuis 2005.

Walter Scott & Partners Limited

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Walter Scott & Partners Limited, One Charlotte Square, Édimbourg, Écosse, EH2 4DZ, au Royaume-Uni, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective des portefeuilles du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, de Placements d'avenir MD Limitée et du Fonds international de croissance MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Jane Henderson	Directrice générale	Directrice générale depuis janvier 2010
Roy Leckie	Directeur des placements	Directeur des placements depuis janvier 2010
Charles Macquaker	Directeur des placements	Directeur des placements depuis mars 2010

Gestion d'actifs CIBC inc.

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par l'équipe de placement de Gestion d'actifs CIBC inc., ou qui entretiennent des liens avec celle-ci et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD, du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'actions MD, de Placements d'avenir MD Limitée, du Fonds international de croissance MD, du Fonds international de valeur MD, du Fonds américain de croissance MD, du Fonds américain de valeur MD, du Fonds croissance de dividendes MD, du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD et du Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Luc de la Durantaye	Directeur général, chef de l'équipe Répartition de l'actif et gestion des devises	Directeur général depuis 2014; auparavant, premier vice-président depuis 2002.
Vincent Lépine	Vice-président, Stratégie économique mondiale – répartition de l'actif et gestion des devises	Vice-président depuis 2003.
Patrick Thillou	Vice-président, Placements structurés et négociation, Initiatives d'affaires, Bureau du chef des placements	Vice-président depuis 2003.
Michael Lewis	Vice-président, Devises et rendement absolu	Est entré au service de Gestion d'actifs CIBC en 2011.

Hillsdale Investment Management Inc.

On trouvera ci-dessous les nom, lieu de résidence, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Hillsdale Investment Management Inc., 100 Wellington Street West, Toronto (Ontario), ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective des portefeuilles du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds d'actions canadiennes MD et du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Christopher Guthrie	Président, chef de la direction et chef des placements	Président, chef de la direction, chef des placements et fondateur depuis 1996.
Alex Etsell	Gestionnaire de portefeuille	Chez Hillsdale depuis 2010.

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Harry Marmer	Vice-président directeur	Chez Hillsdale depuis 2008.

Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC (« BHMS »)

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC, 2200 Ross Avenue, 31st Floor, Dallas (Texas) États-Unis 75201, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective des portefeuilles du Fonds d'actions MD, du Fonds américain de valeur MD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Ray Nixon, fils	Directeur général, gestionnaire de portefeuille du Fonds	Il est entré au service de BHMS en 1994 à titre de gestionnaire de portefeuille.
Lewis Ropp	Directeur général, gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de BHMS en 2001 et est gestionnaire de portefeuille chez BHMS depuis 2011.
Brian Quinn, analyste financier agréé	Directeur, gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de BHMS en 2005 et est gestionnaire de portefeuille chez BHMS depuis 2012; avant 2012, analyste en actions.
Brad Kinkelaar	Directeur général, gestionnaire de portefeuille du Fonds	Il est entré au service de BHMS en 2017 et est gestionnaire de portefeuille chez BHMS; auparavant, chef de l'équipe des dividendes, actions mondiales; gestionnaire de portefeuille d'actions; vice-président directeur de Pacific Investment Management Company (PIMCO) de 2011 à 2016.

Gestion de Placements Mawer Ltée

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Gestion de Placements Mawer Ltée, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective du Fonds international de croissance MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
David Ragan	Gestionnaire de portefeuille Administrateur	Gestionnaire de portefeuille depuis 2007.

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Peter Lampert	Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille depuis 2015. Analyste depuis 2008.

Placements Montrusco Bolton inc.

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Placements Montrusco Bolton inc., ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD et du Fonds croissance de dividendes MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
John Goldsmith	Chef, Actions canadiennes	Chef, Actions canadiennes, depuis décembre 2017, vice-président, Actions, depuis 2011, gestionnaire de portefeuille de fonds de produits de placements en actions depuis 2010.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective du Fonds monétaire MD, du Fonds d'obligations à court terme MD, du Fonds d'obligations MD, du Fonds croissance de dividendes MD, du Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD et du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Romas Budd, M.B.A.	Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Il est entré au service de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. en août 1990.
Bill Girard, M.B.A., CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. en janvier 1994.
Kevin Pye, M.A., CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. en octobre 2010.
Oscar Belaiche, CFA	Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. en octobre 1997.
Eric Benner, M. Sc., CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. en avril 2016. Directeur général et cochef des actions chez OMERS Capital Markets de février 2014 à mars 2016; directeur des actions

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
		mondiales chez OMERS Capital Markets d'août 2010 à février 2014.
Thomas Dicker, CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. en avril 2011.
William McLeod, M.B.A., CFA	Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. en septembre 2017. Auparavant, M. McLeod a été gestionnaire de portefeuille et responsable, Actions canadiennes chez Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) et avant novembre 2013, il a occupé le poste de gestionnaire de portefeuille principal, Actions canadiennes chez Gestion globale d'actifs HSBC (Canada).

Jarislowsky, Fraser Limitée

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Jarislowsky, Fraser Limitée, ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective du Fonds d'actions MD, du Fonds d'actions canadiennes MD, du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, du Fonds international de valeur MD, de Placements d'avenir MD Limitée, et du Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Charles Nadim	Cochef des actions et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes	Membre du comité de stratégie d'investissement et gestionnaire de portefeuille – responsable de la cogestion des actions canadiennes depuis 2012.
Bernard Gauthier	Directeur général et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes	Membre du comité de stratégie d'investissement et gestionnaire de portefeuille – responsable de la cogestion des actions canadiennes depuis 2014 et a cogéré les actions américaines de 2012 à 2014.
Kelly Patrick	Cochef des actions et gestionnaire de portefeuille, actions internationales et globales	Membre du comité de stratégie d'investissement et gestionnaire de portefeuille – responsable de la cogestion des actions globales depuis 2012 et est devenu gestionnaire des actions internationales en 2016.

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
Marc Novakoff	Directeur général et gestionnaire de portefeuille, actions de marchés émergents et globales	Membre du comité de stratégie d'investissement et gestionnaire de portefeuille – responsable de la cogestion des actions globales depuis 2012 et de la gestion des actions des marchés émergents depuis 2015.
Jeremy Schaal	Directeur général et gestionnaire de portefeuille, actions américaines et globales	Membre du comité de stratégie d'investissement et gestionnaire de portefeuille. En 2015, il a été nommé gestionnaire-associé de portefeuille, actions américaines, et en 2018, il a été promu à son poste actuel.
Chad Van Norman	Directeur général, cochef, Gestion institutionnelle, Canada	Gestionnaire de portefeuilles institutionnels et cochef des activités canadiennes en gestion institutionnelle. Il est entré au service de la société en 2001 et dirige les activités canadiennes en gestion institutionnelle.
Chad Paparoni	Gestionnaire-associé de portefeuille, Gestion institutionnelle	Gestionnaire-associé de portefeuille – service aux clients institutionnels. Il est entré au service de la société en 2015 et gère les relations avec les clients institutionnels.

Gestion de portefeuille Triasima inc.

On trouvera ci-dessous les nom, postes et principales fonctions pour les cinq dernières années de la ou des personnes employées par Gestion de portefeuille Triasima inc., ou qui entretiennent des liens avec celle-ci, et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne de leur part respective du Fonds d'actions MD, du Fonds d'actions canadiennes MD et du Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD :

<u>NOM</u>	<u>POSTES OCCUPÉS</u>	<u>PRINCIPALES FONCTIONS</u>
André R. Chabot, CFA	Fondateur, chef de la direction, chef des placements et chef de la conformité de Triasima	Chef des placements. Il œuvre au sein de Triasima depuis 1998.
Scott Collins, CFA	Associé fondateur et gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de Triasima en 1998.
Redouane Khireddine, CFA	Associé fondateur et gestionnaire de portefeuille	Il est entré au service de Triasima en 1999.

ENTENTES DE COURTAGES

En qualité de gestionnaire des Fonds MD, Gestion financière MD pourrait donner des directives aux conseillers en placement retenus pour les Fonds MD quant au transfert des opérations de courtage à une entité particulière.

Les décisions relatives à la souscription et à la vente de titres de portefeuille et les décisions quant à l'exécution des opérations de portefeuille, y compris la sélection du marché ou du courtier et la négociation, le cas échéant, des commissions, appelées les « biens et services relatifs à l'exécution des ordres », sont prises par chacun des conseillers en placement. Le conseiller en placement a le devoir de chercher à obtenir la meilleure exécution possible lorsqu'il effectue une opération de portefeuille. Dans la mesure où les exécutions et les prix offerts par plus d'un courtier sont comparables, le conseiller en placement peut, à son appréciation, choisir d'effectuer des opérations de portefeuille avec les courtiers qui offrent des services de prise de décisions relatives aux placements aux Fonds par l'entremise du conseiller en placement.

En plus de fournir des biens et des services relatifs à l'exécution des ordres, des courtiers ou des tiers peuvent fournir des biens ou des services relatifs à la recherche au conseiller en placement, qui comprennent : i) des conseils au sujet de la valeur des titres et du caractère souhaitable de la réalisation d'une opération sur ces titres; et ii) des analyses et des rapports concernant des titres, des émetteurs, des secteurs de l'industrie, des stratégies de portefeuille ou des facteurs ou des tendances économiques et politiques qui pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres. Ces biens et services relatifs à la recherche peuvent être fournis directement par le courtier qui exécute les ordres (il s'agit alors de recherche exclusive) ou par une partie autre que le courtier qui exécute les ordres (il s'agit alors de recherche par des tiers).

Si des biens ou des services comportant un élément qui n'est ni un bien ou un service relatif à la recherche ni un bien ou un service relatif à l'exécution des ordres (les « biens et services à usage multiple ») sont fournis, par exemple, l'analyse de données, des applications logicielles et des flux de données, les courtages ne seront affectés qu'au paiement de la tranche de ces biens et services qui serait admissible à titre de biens et de services relatifs à la recherche ou de biens et de services relatifs à l'exécution des ordres.

Le conseiller en placement effectue des analyses approfondies du coût des opérations afin d'être en mesure de déterminer, de bonne foi, que le Fonds pour le compte duquel il confie toute opération de courtage comportant des courtages à un courtier en échange de biens et de services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres de ce courtier ou d'un tiers tire un avantage raisonnable de l'opération compte tenu de l'utilisation des biens et des services et du montant des courtages payés.

Depuis le 24 mai 2018, qui est la date de la dernière notice annuelle, les conseillers en placement des Fonds MD ont reçu des services relatifs à l'exécution des ordres et à la recherche de courtiers ou de tiers dans le cadre d'opérations de courtage exécutées pour le compte des Fonds. Tout comme les conseillers en placement des Fonds MD, à la date de la présente notice annuelle, le gestionnaire reçoit aussi des services relatifs à l'exécution des ordres et à la recherche de courtiers ou de tiers dans le cadre d'opérations de courtage exécutées pour le compte des Fonds.

Lorsque des opérations de courtage comportant des commissions de courtage des clients des Fonds ont été ou peuvent être attribuées à un courtier en échange de la fourniture de biens ou de services de la part de ce courtier ou d'un tiers autres que des biens et des services relatifs à l'exécution des ordres, le nom de ce courtier ou de ce tiers sera fourni sur demande adressée au gestionnaire au 1 800 267-2332 ou par courriel transmis à MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca.

Lorsque les objectifs et les politiques en matière de placement d'un Fonds et d'autres clients auxquels le conseiller en placement fournit ses services sont grandement similaires et que le conseiller en placement a décidé d'acheter ou de vendre le même titre pour un Fonds et pour une ou plusieurs autres entités, les ordres à l'égard de tous les titres seront soumis pour exécution au moyen de méthodes que le conseiller en placement juge impartiales et justes afin d'obtenir des résultats favorables pour tous ses clients. En règle générale, le conseiller en placement calcule la quote-part de la participation de chaque client dans une occasion de placement en fonction du montant que chaque client aurait par ailleurs investi, en tenant compte du portefeuille de placement de chaque client et d'autres facteurs présents à ce moment-là.

POLITIQUES RELATIVES AU VOTE PAR PROCURATION

Gestion financière MD a adopté une politique relative au vote par procuration en ce qui a trait au portefeuille de titres que les Fonds détiennent (la « politique de MD »).

Pour tous les Fonds MD pour lesquels Gestion MD a retenu les services des conseillers en placement, la politique de MD prévoit que le gestionnaire peut déléguer la responsabilité d'exercer les droits de vote afférents aux titres détenus par les Fonds aux conseillers en placement dont les services ont été retenus pour la sélection des titres des Fonds, puisque ces conseillers en placement sont en position de mieux évaluer les conséquences sur les Fonds des questions soumises au vote.

Les conseillers en placement doivent exercer les droits de vote dont ils ont la responsabilité conformément à la politique de MD. Cette dernière prévoit que les droits de vote dont les conseillers en placement ont la responsabilité doivent être exercés dans l'intérêt économique du Fonds et des investisseurs qui investissent dans le Fonds. On s'attend à ce que les conseillers en placement votent en faveur des propositions qui augmentent la valeur de placement du titre concerné et contre les propositions qui augmentent le niveau de risque et réduisent la valeur de placement générale. En règle générale, ceci signifie que les conseillers en placement voteront en faveur des propositions présentées par la direction. S'il juge pertinent de voter contre une proposition présentée par la direction, un conseiller en placement devra fournir un document qui expose les motifs d'un tel vote et remettre ce document au gestionnaire, à la demande de ce dernier.

Chaque conseiller en placement doit avoir sa propre politique (les « politiques des conseillers ») relative au vote par procuration en ce qui a trait aux titres de portefeuille que les Fonds détiennent et dont le conseiller en placement porte la responsabilité pour le gestionnaire. Le gestionnaire veillera à ce que les politiques des conseillers respectent la politique de MD et, chaque année, il recevra une attestation des conseillers en placement affirmant que ces derniers ont respecté la politique de MD et les lois en valeurs mobilières applicables.

Les politiques des conseillers abordent les questions suivantes :

- a) les politiques qui concernent les questions courantes à propos desquelles un Fonds peut avoir à voter, ces politiques devant prévoir que les droits de vote afférents aux titres d'un Fonds doivent être exercés en faveur des propositions de la direction;
- b) les circonstances qui font en sorte qu'un Fonds s'écarte de la politique permanente à l'égard des questions courantes, par exemple lorsque le conseiller en placement juge que les ententes relatives à la rémunération des dirigeants, à l'attribution d'options ou à des questions analogues sont excessives au regard de l'évaluation que le conseiller en placement fait de l'émetteur;
- c) les politiques et les procédures aux termes desquelles un Fonds décide de voter ou de s'abstenir de voter à l'égard des questions non courantes, ces politiques devant faire état

de l'exigence sous-jacente contenue dans la politique de MD à l'effet de voter en faveur des propositions qui augmentent la valeur de placement du titre concerné et contre les propositions qui augmentent le niveau de risque et réduisent la valeur de placement générale;

- d) les procédures qui assurent que les droits de vote afférents aux titres en portefeuille détenus par un Fonds sont exercés conformément aux directives du conseiller en placement.

Lorsqu'un conseiller en placement constate un conflit d'intérêts entre les porteurs de titres d'un Fonds et le gestionnaire, le conseiller en placement ou un membre du groupe du Fonds, du gestionnaire ou du conseiller en placement ou d'une société avec laquelle ils ont des liens, le conseiller en placement doit aviser le chef des placements ou le chef de la conformité du gestionnaire (les « dirigeants responsables des conflits d'intérêts ») suffisamment à l'avance pour permettre l'examen du conflit d'intérêts. Le dirigeant responsable des conflits d'intérêts qui reçoit l'avis ainsi que l'autre dirigeant responsable des conflits d'intérêts discuteront de la question avec le conseiller en placement afin de veiller à ce que la proposition soit votée conformément à l'exigence sous-jacente de la politique de MD selon laquelle il faut voter en faveur des propositions qui augmentent la valeur de placement du titre concerné et contre les propositions qui augmentent le niveau de risque et réduisent la valeur de placement générale.

Le Portefeuille conservateur, Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, le Portefeuille de croissance modérée, Précision MD et le Portefeuille de croissance maximale, Précision MD investissent dans les titres d'autres organismes de placement collectif, y compris d'autres organismes de placement collectif gérés par Gestion financière MD. Dans la mesure où Gestion financière MD exerce les droits de vote par procuration rattachés aux titres d'OPC qui ne sont pas gérés par elle ou par une entité ayant des liens avec elle, ou bien ces droits de vote seront exercés conformément à l'exigence sous-jacente à la politique de MD selon laquelle il faut voter en faveur des propositions qui augmentent la valeur de placement du titre en question et contre les propositions qui augmentent le niveau de risque et réduisent la valeur de placement générale, ou bien Gestion financière MD prendra des dispositions pour que les droits de vote soient transférés aux porteurs de titres des Fonds MD. Lorsqu'un vote par procuration a lieu à l'égard de titres de fonds sous-jacents gérés par Gestion financière MD ou une entité ayant des liens avec elle, Gestion financière MD n'exercera pas les droits de vote rattachés à ces titres, mais fera en sorte que ces droits de vote soient exercés par les porteurs de parts des Fonds MD.

La politique de MD exige également de tous conseillers en placement (ce qui comprend Gestion financière MD lorsqu'elle agit à titre de conseiller en placement du Fonds stratégique de rendement MD, du Fonds d'occasions stratégiques MD, du Portefeuille conservateur, Précision MD, du Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, du Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD, du Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, du Portefeuille équilibré modéré, Précision MD et du Portefeuille de croissance maximale, Précision MD ou tout autre Fonds MD quand elle agit comme conseiller en placement) qu'ils établissent des dossiers de vote par procuration qui comportent les éléments suivants : les questions qui font l'objet d'un vote par l'émetteur, qu'elles soient proposées par celui-ci, par sa direction ou par toute autre personne ou société et, le cas échéant, comment le conseiller en placement a exercé les droits de vote au nom du Fonds et s'ils ont été exercés en faveur ou contre les recommandations de l'émetteur.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des politiques et des procédures que respecte un Fonds à l'égard de l'exercice des droits de vote afférents aux titres en portefeuille qui lui sont accordés par procuration en composant le numéro sans frais 1 800 267-2332 ou en nous envoyant un courriel à MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca. Le dossier de vote par procuration annuel d'un Fonds pour la dernière période annuelle débutant le 1^{er} juillet est disponible sur demande et sans frais pour tout

investisseur de ce Fonds. Le dossier de vote par procuration de tout Fonds est aussi publié sur notre site Internet à l'adresse www.mdm.ca/fr.

PLACEUR PRINCIPAL

Conformément à des conventions de placement intervenues entre chacun des Fonds MD et Gestion MD, Gestion MD est le seul placeur, à titre exclusif, des titres des Fonds MD. Aucune convention de placement ne peut être cédée, sauf avec le consentement des deux parties. Chaque convention de placement peut être résiliée, avec le consentement des deux parties, en tout temps ou unilatéralement par l'une des parties, sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 90 jours à l'autre partie. La désignation de placeur est valide pour une durée de trois ans à compter de la date de la désignation initiale et elle sera par la suite automatiquement renouvelée pour des périodes de deux ans. Le bureau principal de Gestion MD est situé au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7.

DÉPOSITAIRE DES TITRES DU PORTEFEUILLE

State Street Trust Company Canada, une société de fiducie canadienne, située à Toronto, en Ontario, agit à titre de dépositaire pour le portefeuille de titres de chaque Fonds MD aux termes d'une convention de garde datée du 31 décembre 2009 (la « convention de garde »). La convention de garde peut être résiliée par l'envoi d'un préavis de 90 jours. Tous les titres en portefeuille seront détenus par le dépositaire dans la province d'Ontario ou par un dépositaire adjoint approuvé, ou par l'intermédiaire d'un système d'inscription en compte approuvé. Tous les frais liés aux services de garde rendus aux Fonds MD seront payés par le gestionnaire.

Le dépositaire a reçu l'autorisation d'agir, à tous les égards, conformément aux directives écrites reçues de deux dirigeants de Gestion financière MD. Le dépositaire paie les titres ou autres titres de propriété et les reçoit pour le compte d'un Fonds MD et il effectue la livraison des valeurs qu'un Fonds MD a vendues ou échangées, ou il prend les mesures nécessaires à cet effet. Les Fonds MD paient pour ces services les frais et charges en vigueur de temps à autre et normalement imputés pour de tels services, ainsi que tous les montants payés ou engagés par le dépositaire pour le compte des Fonds.

AUDITEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS ET MANDATAIRE D'OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

Les auditeurs des Fonds MD sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., 18, rue York, Suite 2600, Toronto (Ontario) M5J 0B2.

Aux termes des conventions de gestion, Gestion financière MD agit en qualité d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour les porteurs de titres de chaque Fonds MD, registres qui sont conservés au siège de Gestion financière MD, au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7. Gestion financière MD agit à titre d'agent des transferts pour les Fonds MD.

Aux termes d'une convention de prêt de titres, Gestion financière MD a nommé State Street à titre de mandataire d'opérations de prêt de titres pour les Fonds MD. State Street n'est pas un membre du groupe de Gestion financière MD. Le siège de State Street est situé à Toronto, en Ontario. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique « Restrictions en matière de placement – Ententes en matière de prêt de titres », pour obtenir plus de précisions sur la convention de prêt de titres.

PROMOTEUR DES FONDS MD

Gestion financière MD est l'entité responsable de la gestion et de l'administration quotidienne des Fonds MD et, par conséquent, elle peut être raisonnablement considérée comme le « promoteur » des Fonds MD aux fins de la législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces canadiennes. Gestion financière MD est le fiduciaire et le gestionnaire des Fonds MD et reçoit une rémunération des Fonds MD aux termes des conventions de gestion.

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES

Le tableau suivant indique, au 30 mai 2019, le nombre de titres de chaque Fonds MD dont est propriétaire réel ou inscrit, directement ou indirectement, chaque personne physique ou morale à qui appartiennent plus de 10 % de ces titres :

Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier A (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	71 951,51	100
Particulier G (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	30 331,46	10,05
Particulier H (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	35 801,05	11,86
Particulier I (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	35 801,05	11,86
Particulier J (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	59 064,52	19,57

Fonds d'obligations MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier D (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	36 174,85	11,88
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	19 703 749,64	16,26

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Portefeuille conservateur, Précision MD (Parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	28 328 536,10	23,38
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (Parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	38 107 702,19	31,45
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	29 515 752,38	24,36

Fonds d'obligations à court terme MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Portefeuille conservateur, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	5 583 747,81	33,20
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	5 810 151,76	34,55
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	4 331 287,33	25,7
Particulier B (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	4 353,95	23,52
Particulier C (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 124,16	16,88
Particulier MM (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	7 153,67	38,65

Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier A (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	524 553,55	100
Particulier H (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	86 257,17	17,2
Particulier E (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	86 256,74	17,2
Particulier F (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	71 213,18	14,2
Particulier G (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	70 895,31	14,14

Fonds d'actions MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier K (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	77 073,23	12,85
Particulier E (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	77 073,23	12,85
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 590 899,04	26,74
Portefeuille conservateur, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 162 205,59	11,99
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 215 138,42	12,54
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 585 834,87	26,68

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 076 793,62	21,43

Placements d'avenir MD Limitée

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier A (actions de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	194 006,41	100
Particulier L (actions de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	291 372,29	21,21
Particulier M (actions de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	291 372,29	21,21
Fiducie Placements d'avenir MD (actions ordinaires avec droit de vote)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 656	100

Fonds d'actions canadiennes MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier Q (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	7 166,41	21,5
Particulier R (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	6 619,46	19,86
Particulier S (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 475,75	10,43
Particulier T (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	5 198,41	15,6
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 731 048,88	26,46

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 681 195,42	26,41
Portefeuille conservateur, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 139 522,64	11,23
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 346 509,37	13,2
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 810 267,09	27,69
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 153 331,64	21,21

Fonds américain de croissance MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier U (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	25 274,21	12,95
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 648 182,87	31,22
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 756 368,85	15,03
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 907 979,31	24,89

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 436 581,30	20,85

Fonds américain de valeur MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier R (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	16 730,09	13,72
Particulier Z (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	17 223,63	14,12
Particulier AA (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	17 223,63	14,12
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 282 540,86	30,89
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 096 364 814	14,14
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 859 078,24	25,16
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 513 462,03	20,48

Fonds croissance de dividendes MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier BB (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	10 125,83	12,15
Particulier VV (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	293 595,94	99,61

Fonds international de croissance MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier V (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 728,05	11,91
Particulier W (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 728,05	11,91
Particulier X (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	6 633,06	21,19
Particulier Y (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	7 662,77	24,48
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	4 110 492,73	37,49
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 711 003,32	15,61
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 355 330,03	21,49
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 129 936,38	19,42

Fonds international de valeur MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier D (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	28 791,78	56,98
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 769 646,23	38,93
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 656 511,23	23,28
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 245 573,76	17,35
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	889 343,20	12,5

Fonds stratégique de rendement MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier CC (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 910,57	52,55
Particulier DD (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	778,11	10,46
Particulier EE (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	1 186,95	15,95
Gestion financière MD inc.	Fiduciaire et gestionnaire	Propriétaire inscrit et véritable	1 003,55	13,49
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	4 875 298,63	29,22
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 090 327,34	18,59

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 899 677,98	23,46
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 291 249,84	19,80

Fonds d'occasions stratégiques MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier U (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	24 531,32	46,16
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	4 994 465,31	33,81
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 687 718,41	18,26
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	3 483 278,49	23,58
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 806 424,02	19,00

Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier WW (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	233 404,15	100
Particulier JJ (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	205,11	11,13
Particulier II (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	569,92	30,93

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Gestion financière MD inc. (parts de série D)	Fiduciaire et gestionnaire	Propriétaire inscrit et véritable	1 108,27	55,26

Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier VV (parts de série I)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	115 905,98	100
Particulier FF (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	5 098,40	23,59
Particulier GG (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	5 240,28	24,25
Particulier HH (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 590,26	11,99
Particulier II (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	2 572,29	11,9

Fonds monétaire MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier N (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	58 000	15,65
Particulier O (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	53 021,89	14,31
Particulier P (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	38 699,84	10,44
Particulier G (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	39 261,77	10,60

Portfeuille équilibré de croissance, Précision MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier Q (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	61 778,13	20,82
Particulier PP (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	30 410,19	10,25

Portfeuille de revenu équilibré, Précision MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier QQ (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	11 152,17	26,88
Particulier RR (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	25 827,49	62,26

Portfeuille de croissance modérée, Précision MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier SS (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	16 236,17	12,00
Particulier TT (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	19 348,23	14,31
Particulier UU (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	21 006,95	15,53

Portefeuille conservateur, Précision MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier KK (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	14 176,26	14,52
Particulier LL (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	12 365,96	12,67
Particulier MM (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	12 365,96	12,67
Particulier NN (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	14 595,47	14,95

Portefeuille équilibré modéré, Précision MD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier OO (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	28 942,27	13,40
Particulier KK (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	44 981,23	20,83
Particulier LL (parts de série D)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	39 792,59	18,42

Fonds collectif d'actions américaines GPPMD

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE FONDS</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
Particulier VV (parts de série A)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	10 517,45	11,66
Particulier WW (parts de série A)	Porteur de titres	Propriétaire inscrit et véritable	10,517.45	11,66

Afin de protéger leur vie privée, nous n'avons pas donné le nom des investisseurs qui sont des particuliers. Cette information peut être obtenue sur demande en communiquant avec nous au numéro de téléphone indiqué à la page couverture arrière de la présente notice annuelle.

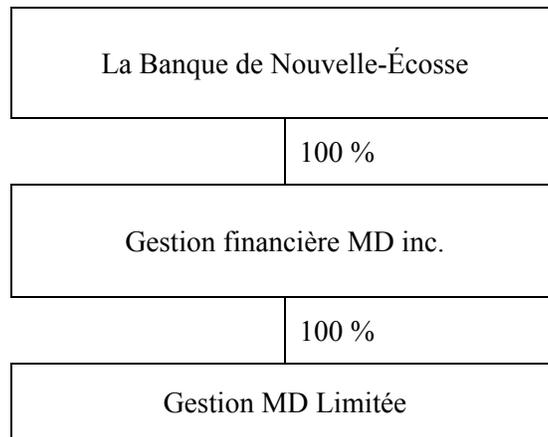
Le tableau suivant indique, en date du présent document, le nombre d'actions ordinaires de Gestion financière MD dont est propriétaire réel ou inscrit, directement ou indirectement, chaque personne physique ou morale à qui appartiennent plus de 10 % de ces actions :

<u>NOM</u>	<u>LIEN AVEC LE GESTIONNAIRE</u>	<u>TYPE DE PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NOMBRE DE TITRES</u>	<u>POURCENTAGE DU TOTAL DES TITRES</u>
La Banque de Nouvelle-Écosse	Société mère de Gestion financière MD inc.	Porteur inscrit et propriétaire véritable	100	100 %

Les membres du CEI, collectivement, ne sont pas propriétaires véritables, directement ou indirectement, de plus de 10 % des titres d'un Fonds MD.

ENTITÉS DU MÊME GROUPE

Le diagramme qui suit illustre la structure de propriété du groupe de sociétés MD pour ce qui est de la réception des frais de gestion des Fonds MD. Les frais de gestion reçus des Fonds MD par les sociétés indiquées ci-après sont présentés dans les états financiers audités des Fonds MD.



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque Fonds MD est assujéti à certaines restrictions et pratiques en matière de placement contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, notamment celles présentées à l'article 4.1 du Règlement 81-102 qui s'appliquent à tous les fonds gérés par un courtier. Veuillez vous reporter aux rubriques « Restrictions en matière de placement » et « Dispenses des exigences de la réglementation » dans le présent document. Un Fonds MD ne doit pas sciemment faire un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur (autres que ceux qui sont émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province du Canada ou un de leurs organismes) dont un associé, un administrateur, un dirigeant ou un employé de Gestion MD ou d'un membre de son groupe ou d'une personne qui a des liens avec elle est un administrateur ou un dirigeant, cette interdiction ne s'appliquant pas lorsque cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou cet employé :

- a) ne participe pas à l'élaboration des décisions de placement prises pour le compte du Fonds MD;
- b) n'a pas accès, avant leur mise en œuvre à l'information concernant les décisions de placement prises pour le compte du Fonds MD;

- c) n'influe pas (sinon par des rapports de recherche, des études statistiques ou d'autres publications généralement accessibles aux clients) sur les décisions de placement prises pour le compte du Fonds MD.

Comme il est précédemment décrit aux rubriques « Restrictions en matière de placement » et « Dispenses des exigences de la réglementation » dans le présent document, chaque Fonds peut, dans certains cas, investir dans des placements de titres auxquels participe un preneur ferme apparenté ou négociateur des titres de parties liées ou encore effectuer des opérations avec des parties liées.

Un CEI a été établi pour surveiller de tels placements et s'assurer que les décisions de placement de chaque Fonds servent au mieux les intérêts du Fonds et qu'elles ne sont pas influencées par un preneur ferme apparenté, une partie liée, des personnes du même groupe que le gestionnaire ou des personnes avec lesquelles il a des liens. En s'acquittant de ses responsabilités, chaque membre du CEI est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et au mieux des intérêts du Fonds et, ce faisant, d'exercer le même degré de soin, de diligence et de compétence que celui dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans les mêmes circonstances.

Aucun membre du CEI n'entretient de liens directs ou indirects d'importance avec le gestionnaire, les Fonds ni aucun membre du même groupe ou personne avec qui ils ont des liens, et chacun se conforme aux exigences d'indépendance prévues dans le Règlement 81-107. Les membres et les membres remplaçants du CEI touchent des honoraires annuels et une rémunération additionnelle pour participer aux réunions du CEI. La rémunération est versée à partir de l'actif des Fonds, et elle est répartie entre les Fonds et d'autres OPC gérés par le gestionnaire, d'une manière considérée comme juste et raisonnable par le CEI.

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures écrites relatives aux placements dans des titres effectués par les OPC qu'il gère, notamment les Fonds, et auxquels participent des parties liées, comme La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe du gestionnaire, et Scotia Capitaux Inc., preneur ferme apparenté au gestionnaire. Ces politiques et procédures ont été établies et passées en revue par la haute direction du gestionnaire, et ont été par la suite examinées et approuvées par le CEI, notamment, le cas échéant, afin de garantir la conformité aux modalités d'une dispense. Sous réserve de la surveillance exercée par le CEI, la décision prise par un Fonds de négocier les titres d'une partie liée ou d'effectuer des opérations sur des titres auxquelles participe une partie liée est prise par les gestionnaires de portefeuille principaux du gestionnaire ou, selon le cas, les conseillers en placement des Fonds MD, et elle est revue et surveillée dans le cadre des mesures permanentes de conformité et de contrôle du risque du gestionnaire.

En outre, le CEI examinera et évaluera, au moins une fois chaque trimestre civil, la pertinence et l'efficacité a) des approbations permanentes qu'il a accordées quant aux OPC gérés par le gestionnaire; et b) des politiques et procédures écrites du gestionnaire visant à assurer la conformité aux lois applicables en matière d'opérations avec des parties liées et aux exigences prévues dans une dispense.

CONSÉQUENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

De l'avis de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., conseillers juridiques des Fonds MD, le résumé général qui suit présente fidèlement les principales conséquences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent en vertu de la Loi, à la date des présentes, pour les porteurs de titres qui sont des particuliers (autres que des fiducies) et qui, aux fins de la Loi, résident au Canada, détiennent des titres d'un Fonds MD à titre d'immobilisations et qui n'ont aucun lien de dépendance avec ce Fonds MD. Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi, ses règlements, toutes les propositions spécifiques visant à modifier la Loi et ces règlements annoncés publiquement par le ministre des Finances antérieurement à la date des présentes (les « propositions fiscales ») et sur la compréhension par les conseillers juridiques des pratiques administratives et de cotisations actuelles de l'Agence du revenu du Canada. Le présent résumé

ne tient pas compte ni ne prévoit d'autre changement de la loi que ce soit par voie législative, réglementaire, administrative ou judiciaire ni ne prend en compte ni ne prévoit de considérations fiscales provinciales, territoriales ou étrangères.

Le présent résumé ne se veut pas une étude exhaustive de l'ensemble des considérations relatives à l'impôt sur le revenu ni ne devrait être considéré comme un conseil de nature juridique ou fiscale à quelque investisseur que ce soit. Par conséquent, les souscripteurs devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité ou conseillers juridiques en ce qui a trait à leur situation personnelle.

Le gestionnaire a avisé les conseillers juridiques que chacun des Fonds MD, mis à part Placements d'avenir MD Limitée, est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi à tous les moments importants et qu'il s'attend à ce que ces Fonds continuent à être ainsi admissibles. Le présent résumé suppose que chacun des Fonds MD, mis à part Placements d'avenir MD Limitée, est actuellement admissible et continuera d'être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi à tout moment important.

Gestion financière MD a avisé les conseillers juridiques que Placements d'avenir MD Limitée est admissible comme « société de placement à capital variable » en vertu de la Loi à tout moment important et qu'elle s'attend à ce que Placements d'avenir MD Limitée continue à être ainsi admissible. Ce résumé suppose que Placements d'avenir MD Limitée est actuellement admissible et continuera d'être admissible à titre de « société de placement à capital variable » en vertu de la Loi à tout moment important.

Imposition des fiducies de fonds commun de placement

Le gestionnaire a avisé les conseillers juridiques que chaque Fonds MD, qui est une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi, distribuera aux porteurs de titres chaque année d'imposition un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital réalisés nets pour que le Fonds MD n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu aux termes de la Partie I de la Loi, compte tenu de tout remboursement au titre des gains en capital éventuel et de toute perte reportée. Dans certains cas (dont la fréquence peut être plus élevée pour les Portefeuilles MD), les pertes subies par les Fonds MD peuvent être suspendues ou restreintes et, par conséquent, ne pourraient servir à compenser des gains en capital ou du revenu.

Les Fonds MD sont tenus de calculer leur revenu net et leurs gains en capital nets réalisés en dollars canadiens aux fins de la Loi et ils peuvent, de ce fait, réaliser un revenu ou des gains en capital en raison de changements dans la valeur de monnaies étrangères comparativement au dollar canadien. Par conséquent, les distributions faites par certains des Fonds MD peuvent comprendre des montants à l'égard des gains de change réalisés par ces Fonds.

Les honoraires reçus par un Fonds MD, eu égard aux arrangements de prêts de titres selon la Loi de l'impôt seront inclus dans le revenu du Fonds MD comme revenu régulier. En général, les paiements reçus par un Fonds MD d'un emprunteur de titres résidant au Canada, pour des dividendes que le Fonds MD aurait reçus sur des actions d'une société résidant au Canada, ou des intérêts que le Fonds MD aurait reçus sur d'autres titres, qui font l'objet d'un arrangement de prêt de titres selon la Loi de l'impôt sur le revenu, seront considérés aux fins de l'impôt comme des dividendes reçus par le Fonds MD sur les actions ou des intérêts reçus par le Fonds MD, selon le cas. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation de dérivés à des fins autres que de couverture seront considérés comme un revenu ordinaire, aux fins de l'impôt sur le revenu, et non comme des gains en capital et des pertes en capital. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation de dérivés à des fins de couverture peuvent être traités comme un revenu ou du capital, selon les circonstances. Les Fonds pourraient devoir inclure des montants dans le calcul de leur revenu pour les placements dans des FNB non canadiens malgré le fait qu'ils n'aient reçu aucune distribution

correspondante du FNB ou qu'ils n'aient réalisé aucun gain en capital à la disposition d'une participation dans le FNB.

Calcul du revenu net du Fonds

Dans le cas d'un Fonds MD qui compte plus d'une série de parts, la totalité des revenus, des frais déductibles, des gains et pertes en capital relatifs à tous les portefeuilles de ce Fonds MD ainsi que les autres éléments en rapport avec la situation fiscale de ce Fonds MD (y compris les caractéristiques fiscales de tous les actifs de ce Fonds MD) seront pris en compte afin d'établir le revenu ou la perte de ce Fonds MD et les impôts payables par ce dernier dans son ensemble, y compris les impôts remboursables au titre des gains en capital. Par exemple, tous les frais déductibles de ce Fonds MD, que ce soit les frais communs à toutes les séries de parts de ce Fonds MD ou les frais attribuables à une seule de ces séries, seront pris en compte dans le calcul du revenu ou de la perte de ce Fonds MD dans son ensemble. De la même manière, les pertes en capital subies à l'égard de toute partie du portefeuille du Fonds MD attribuables à une série particulière peuvent être portées en réduction des gains en capital réalisés à l'égard d'une autre partie du portefeuille de ce Fonds MD attribuables à une autre ou à plusieurs autres séries afin de calculer les impôts remboursables au titre des gains en capital payables par ce Fonds MD dans son ensemble. De plus, les pertes d'exploitation ordinaires de ce Fonds MD (qu'elles soient de l'année en cours ou qu'elles proviennent d'années antérieures) attribuables à une série particulière peuvent être portées en réduction du revenu ou du revenu imposable de ce Fonds réalisé par une autre série.

Imposition des porteurs de titres de fiducies de fonds commun de placement

Un porteur de titres sera tenu d'inclure dans son revenu aux fins de l'impôt pour une année donnée le montant (calculé en dollars canadiens) du revenu net et la tranche imposable des gains en capital nets d'un Fonds MD, s'il en est, qui lui a été payé ou qui lui est payable dans l'année, que ce montant soit ou non versé en argent ou réinvesti dans des titres supplémentaires de ce Fonds. Dans la mesure où des désignations appropriées sont faites par un Fonds MD, les gains en capital nets imposables, les dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) sur des actions de sociétés canadiennes imposables et le revenu tiré de sources étrangères payés ou payables aux porteurs de titres seront compris dans le revenu d'un porteur de titres comme si ce revenu avait été reçu par lui directement. Les règles de majoration des dividendes et de crédit d'impôt normalement applicables aux dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) payés par une société canadienne imposable s'appliqueront aux montants désignés à titre de dividendes imposables.

Dans la mesure où les distributions versées au cours d'une année par un Fonds MD à un porteur de titres dépassent sa quote-part du revenu net et des gains en capital nets de ce Fonds MD qui lui est attribuée pour l'année, ces distributions (sauf dans la mesure où il s'agit d'un produit de disposition) constitueront en général un remboursement de capital et ne seront pas imposables à l'égard de l'investisseur, mais elles réduiront le prix de base rajusté de ses titres dans le Fonds MD. Lorsque le prix de base rajusté des titres du porteur de titres tombe en deçà de zéro, le porteur de titres sera réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant au montant négatif et le prix de base rajusté sera rétabli à zéro.

Impôt minimum de remplacement

Les particuliers et certaines fiducies et successions sont assujettis à un impôt minimum de remplacement. Ces personnes peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement à l'égard des gains en capital réalisés et/ou de certaines distributions provenant d'un Fonds MD.

Imposition de Placements d'avenir MD Limitée

Placements d'avenir MD Limitée sera en général assujettie à l'impôt aux taux courants pour les sociétés de placement à capital variable sur son revenu imposable. Placements d'avenir MD Limitée peut être admissible à des crédits pour impôts étrangers payés relativement à des dividendes provenant de sociétés non résidentes. La partie imposable des gains en capital réalisés (déduction faite des pertes en capital) est incluse dans le revenu imposable de Placements d'avenir MD Limitée. Cependant, l'impôt versé par Placements d'avenir MD Limitée sur les gains en capital réalisés sera remboursable selon une formule définie au moment du rachat des titres ou du paiement par Placements d'avenir MD Limitée de dividendes sur les gains en capital. Les dividendes imposables reçus par Placements d'avenir MD Limitée de sociétés canadiennes imposables seront généralement assujettis à l'impôt aux termes de la Partie IV de la Loi à raison d'un montant égal à $38\frac{1}{3}\%$ de ces dividendes, lequel impôt est remboursable selon une formule définie lorsque les dividendes sont versés par Placements d'avenir MD Limitée aux porteurs de titres. Placements d'avenir MD Limitée est tenue de calculer son revenu imposable en dollars canadiens aux fins de la Loi et peut par conséquent réaliser un revenu en raison de changements à la valeur de monnaies étrangères par rapport au dollar canadien.

Les honoraires reçus par Placements d'avenir MD Limitée, eu égard aux arrangements de prêts de titres selon la Loi, seront inclus dans le revenu de Placements d'avenir MD Limitée comme revenu. En général, des paiements reçus par Placements d'avenir MD Limitée d'un emprunteur de titres résidant au Canada, pour des dividendes que Placements d'avenir MD Limitée aurait reçus sur des actions d'une société résidant au Canada, ou des intérêts que Placements d'avenir MD Limitée aurait reçus sur d'autres titres, qui font l'objet d'un arrangement de prêt de titres selon la Loi, seront considérés aux fins de l'impôt comme des dividendes reçus par Placements d'avenir MD Limitée sur les actions ou des intérêts reçus par Placements d'avenir MD Limitée, le cas échéant.

Imposition des porteurs de titres de Placements d'avenir MD Limitée

Les dividendes versés par Placements d'avenir MD Limitée, autres que des dividendes sur les gains en capital, doivent généralement être inclus dans le calcul du revenu de ce porteur de titres, que ces montants soient ou non versés en espèces ou réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds MD. Les règles de majoration de dividendes et de crédit d'impôt normalement applicables aux dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) versés par des sociétés canadiennes imposables s'appliqueront.

Placements d'avenir MD Limitée peut aussi distribuer aux porteurs de titres des gains en capital réalisés par voie de dividendes sur les gains en capital. Ces dividendes seront considérés comme des gains en capital réalisés entre les mains des porteurs de titres et seront assujettis aux règles générales sur l'imposition des gains en capital décrites ci-après.

Impôt minimum de remplacement

Les particuliers et certaines fiducies et successions sont assujettis à un impôt minimum de remplacement. Ces personnes peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement à l'égard des dividendes et/ou des gains en capital réalisés provenant de Placements d'avenir MD Limitée.

Disposition de titres de, et frais de la série I versés à l'égard de, fiducies de fonds commun de placement ou de Placements d'avenir MD Limitée détenus hors de régimes enregistrés

À la disposition réelle ou réputée d'un titre, y compris les transferts (échanges) et les rachats (autre qu'un changement de désignation entre les séries de parts ou une conversion entre les séries d'actions d'un Fonds MD), un gain en capital (ou une perte en capital) sera en général réalisé (ou subie) par le porteur de

titres dans la mesure où le produit de disposition du titre est supérieur (ou est inférieur) au total du prix de base rajusté du titre pour le porteur de titres et de tous les frais de disposition. Le prix de base rajusté d'un titre d'un Fonds MD sera généralement déterminé en établissant le prix moyen de l'ensemble des titres de ce Fonds détenus par un porteur à un moment donné.

En général, la moitié d'un gain en capital (ou d'une perte en capital) sont inclus dans la détermination du gain en capital imposable (ou de la perte en capital déductible) du porteur de titres.

Un changement de désignation de parts ou une conversion d'actions d'une série d'un Fonds pour qu'elles deviennent des parts ou des actions, selon le cas, d'une autre série du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

Les porteurs de titres sont invités à consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui a trait à la déductibilité des frais versés à l'égard des titres de série I.

Admissibilité comme placement pour des régimes enregistrés

Les titres des Fonds MD seront des placements admissibles en vertu de la Loi pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEI, les CELI et les REEE, à la condition que les Fonds MD, à l'exception de Placements d'avenir MD Limitée, soient admissibles comme « fiducies de fonds commun de placement » en vertu de la Loi ou dans le cas de Placements d'avenir MD Limitée, soit admissible comme une « société de placement à capital variable », en vertu de la Loi à tout moment. Les rentiers de REER et de FERR, les titulaires de CELI et de REEI, et les souscripteurs de REEE, devraient consulter leurs conseillers en fiscalité pour savoir si les titres d'un Fonds MD constituent ou non des placements interdits aux termes de la Loi, compte tenu de leur situation particulière. Si les titres d'un Fonds MD sont détenus dans des REER, des FERR, des RPDB, des REEI, des CELI ou des REEE, les dividendes et les distributions provenant du Fonds MD et les gains en capital réalisés à la disposition des titres ne sont généralement pas imposables en vertu de la Loi tant que des retraits du régime ne sont pas faits (les retraits d'un CELI ne sont pas imposables et les REEE et les REEI sont soumis à des règles spéciales).

GOVERNANCE DES FONDS

La responsabilité de la gouvernance des Fonds repose sur le conseil d'administration du gestionnaire (veuillez vous reporter à la rubrique « Administrateurs et dirigeants de Gestion financière MD »). Un comité d'examen de la conduite commerciale du conseil du gestionnaire se penche sur les activités des administrateurs, plus particulièrement les conflits d'intérêts, les opérations avec des initiés, la gouvernance, l'éthique commerciale et les initiatives en matière de politiques. De plus, le gestionnaire a un comité d'audit qui examine les documents divulgués publiquement et les dépôts de documents auprès des organismes de réglementation. En outre, un comité d'encadrement des placements (« CEP ») examine les politiques de placement des Fonds MD et s'assure de la conformité à ces politiques.

L'information qui suit est fournie relativement à l'utilisation de dérivés :

- les objectifs afférents aux dérivés utilisés par les Fonds MD sont décrits dans le prospectus simplifié. Le conseiller en placement de chaque Fonds MD est tenu de suivre la politique en matière de dérivés de même que le Règlement 81-102;
- Gestion financière MD, par l'intermédiaire du CEP, établit et passe en revue les politiques de placement pour les Fonds MD, permettant les opérations sur les dérivés pour les Fonds MD, assure le suivi des opérations sur les dérivés et est responsable de l'application des contrôles, comme il est décrit dans les politiques de placement.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DU FIDUCIAIRE

Les Fonds MD ne paient ni ne rémunèrent par ailleurs directement les administrateurs et dirigeants du gestionnaire, agissant en sa qualité de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds MD. Toutefois, les Fonds MD rémunèrent les membres du CEI directement en contrepartie de leurs services. La rémunération versée au CEI est répartie entre tous les fonds dont Gestion financière MD est le fiduciaire et gestionnaire. La rémunération versée à chaque membre du CEI à l'égard des Fonds MD est de 16 000 \$ par année en plus d'un jeton de présence supplémentaire quotidien de 1 500 \$ par réunion à laquelle il assiste. Le président du conseil reçoit une rémunération supplémentaire de 5 000 \$ par année. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les membres du CEI ont reçu les montants suivants :

Nom	Montant
Lisa Johnson+	15 650,00 \$
Gerry Merkley (président)+	20 345,00 \$
Leslie Wood+	15 000 \$
Carol S. Perry (présidente)++	6 750 \$
Simon Hitzig++	5 500 \$
Jennifer L. Witterick++	5 500 \$
Stephen Griggs++	5 500 \$
Heather Hunter++	5 500 \$
<i>+ Ces personnes ont cessé d'être membres du CEI le 3 octobre 2018.</i>	
<i>++ Ces personnes sont devenues membres du CEI le 3 octobre 2018.</i>	

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats conclus par les Fonds MD qui peuvent être raisonnablement considérés comme importants pour les souscripteurs de titres sont les suivants :

- a) la déclaration de fiducie de chaque Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Déclarations de fiducie et description des titres »);
- b) les lettres patentes de Placements d'avenir MD Limitée et les statuts de modification (veuillez vous reporter à la rubrique « Placements d'avenir MD Limitée et description des titres »);
- c) la convention de gestion de chaque Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Responsabilité des activités d'un OPC »);
- d) la convention de gestion des placements de chaque Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Conventions de conseils en placement »);

- e) la convention de placement applicable à chaque Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Placeur principal »);
- f) la convention de garde de chacun des Fonds MD (veuillez vous reporter à la rubrique « Dépositaire des titres du portefeuille »).

Une copie de ces conventions peut être obtenue durant les heures d'affaires habituelles aux bureaux de Gestion financière MD, 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario).

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

DES FONDS SUIVANTS :

Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, Fonds d'obligations MD, Fonds d'obligations à court terme MD, Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD, Fonds d'actions MD, Placements d'avenir MD Limitée, Fonds croissance de dividendes MD, Fonds international de croissance MD, Fonds international de valeur MD, Fonds monétaire MD, Fonds d'actions canadiennes MD, Fonds américain de croissance MD, Fonds américain de valeur MD, Fonds stratégique de rendement MD, Fonds d'occasions stratégiques MD, Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD, Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD, Portefeuille conservateur, Précision MD, Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD, Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, Portefeuille de croissance maximale, Précision MD, Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et Fonds collectif d'actions américaines GPPMD

(les « Fonds »)

La présente version modifiée de la notice annuelle, datée du 17 juin 2019, modifiant la notice annuelle datée du 31 mai 2019, avec la version modifiée du prospectus simplifié datée du 17 juin 2019, modifiant le prospectus simplifié daté du 31 mai 2019, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE du 17 juin 2019

(signé) « *Brian Peters* »

Brian Peters
Chef de la direction
Gestion financière MD inc.

(signé) « *John F. Riviere* »

John F. Riviere
Chef des finances
Gestion financière MD inc.

Au nom du conseil d'administration de
Gestion financière MD inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds

(signé) « *Alex Besharat* »

Alex Besharat
Administrateur

(signé) « *Craig Gilchrist* »

Craig Gilchrist
Administrateur

ATTESTATION DE PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITÉE

La présente version modifiée de la notice annuelle, datée du 17 juin 2019, modifiant la notice annuelle datée du 31 mai 2019, avec la version modifiée du prospectus simplifié datée du 17 juin 2019, modifiant le prospectus simplifié daté du 31 mai 2019, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 17 juin 2019

(signé) « Mike Gassewitz »

Mike Gassewitz
Chef de la direction
Placements d'avenir MD Limitée

(signé) « John F. Riviere »

John F. Riviere
Chef des finances
Placements d'avenir MD Limitée

Au nom du conseil d'administration de
Placements d'avenir MD Limitée

(signé) « Neil Macdonald »

Neil Macdonald
Administrateur

(signé) « Craig Gilchrist »

Craig Gilchrist
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

DE

Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD, Fonds d'obligations MD, Fonds d'obligations à court terme MD, Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD, Fonds d'actions MD, Placements d'avenir MD Limitée, Fonds croissance de dividendes MD, Fonds international de croissance MD, Fonds international de valeur MD, Fonds monétaire MD, Fonds d'actions canadiennes MD, Fonds américain de croissance MD, Fonds américain de valeur MD, Fonds stratégique de rendement MD, Fonds d'occasions stratégiques MD, Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD, Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD, Portefeuille conservateur, Précision MD, Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD, Portefeuille équilibré modéré, Précision MD, Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD, Portefeuille de croissance modérée, Précision MD, Portefeuille de croissance maximale, Précision MD, Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et Fonds collectif d'actions américaines GPPMD

(les « Fonds »)

À notre connaissance, la présente version modifiée de la notice annuelle, datée du 17 juin 2019, modifiant la notice annuelle datée du 31 mai 2019, avec la version modifiée du prospectus simplifié datée du 17 juin 2019, modifiant le prospectus simplifié daté du 31 mai 2019, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 17 juin 2019

Au nom de Gestion MD Limitée, placeur principal des Fonds

(signé) « *Brian Peters* »

Brian Peters
Chef de la direction
Gestion MD Limitée

(parts de série A, de série I, de série F et de série D, sauf indication contraire)

Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD
Fonds d'obligations MD
Fonds d'obligations à court terme MD
Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD
Fonds d'actions MD
Placements d'avenir MD Limitée (actions de série A, de série I, de série F et de série D)
Fonds croissance de dividendes MD
Fonds international de croissance MD
Fonds international de valeur MD
Fonds monétaire MD (parts de série A et de série D)
Fonds d'actions canadiennes MD
Fonds américain de croissance MD
Fonds américain de valeur MD
Fonds stratégique de rendement MD
Fonds d'occasions stratégiques MD
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

Portefeuille conservateur, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD (parts de série A, de série F et de série D)

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD (parts de série A)
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD (parts de série A)

(individuellement et collectivement, un ou les « Fonds »)

Gestion financière MD inc.
1870, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 6R7
1 800 267-2332

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leur aperçu du fonds, leurs rapports de la direction sur le rendement du fonds et leurs états financiers.

Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de ces documents, en téléphonant sans frais au 1 800 267-2332, en vous adressant à votre courtier ou par courriel au MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants au www.mdm.ca/fr ou au www.sedar.com.